



HAL
open science

“ Marginaux ” et processus de normalisation des espaces publics : le cas du Cours Julien à Marseille

Jordane Capdevielle

► To cite this version:

Jordane Capdevielle. “ Marginaux ” et processus de normalisation des espaces publics : le cas du Cours Julien à Marseille. Sciences de l’Homme et Société. 2018. dumas-01975487

HAL Id: dumas-01975487

<https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-01975487>

Submitted on 9 Jan 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L’archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d’enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

« MARGINAUX » ET PROCESSUS DE NORMALISATION DES ESPACES PUBLICS : LE CAS DU COURS JULIEN À MARSEILLE



Par Jordane Capdevielle

sous la direction de Séverine Bonnin-Oliveira

REMERCIEMENTS

Je souhaite remercier sincèrement ma directrice de mémoire, Mme Bonnin-Oliveira qui m'a soutenue dans les choix que j'ai faits et dans la démarche d'écriture de ce mémoire. De la recherche laborieuse du sujet en passant par la conception du plan et de la rédaction tardive du mémoire, elle m'a toujours accordé du temps. Je tiens à la remercier plus largement pour son soutien pendant cette année qui n'a pas été facile pour moi. Des problèmes de santé au doute sur mon parcours, Mme Bonnin-Oliveira a toujours su trouver les mots pour me redonner confiance. Qu'importe les décisions prises, bonnes ou mauvaises, elle a su être là et je lui en serai à jamais reconnaissante.

Je remercie Mme Bertoncello d'avoir accepté de participer activement à ma soutenance. Le suivi de ses cours a été une réelle source d'inspiration.

Ensuite, je tiens à remercier chaleureusement Jérôme Marciliac, chef du service Politique de la ville/Rénovation urbaine où j'ai effectué mon stage de fin d'études. Le sujet du mémoire n'étant pourtant pas en lien avec ma mission, Jérôme m'a permis d'y consacrer du temps, m'a aussi soutenue même si mon état de santé ne me permettait pas d'être présente à 100 %.

Je remercie particulièrement Olivier Michel, fidèle collègue de bureau qui a toujours été très attentif et à l'écoute. Il ne m'a jamais laissé tomber, que ça soit dans ma mission de stage ou pour le mémoire. De collègues, nous sommes devenus amis et je tiens vraiment à le remercier pour ça.

Je ne peux évidemment pas remercier Jérôme et Olivier sans penser au reste de l'équipe. Alors merci à tous pour votre accueil, votre soutien et surtout pour votre bonne humeur qui ont fait de ces quelques mois, une expérience que je n'oublierais pas.

Je remercie bien sûr l'ensemble de l'équipe enseignante de l'IUAR pour leur soutien sur les deux années de master sans quoi le mémoire serait un exercice encore plus difficile.

Je tiens à remercier particulièrement Vanille Laborde, pour le temps passé à relire mes écrits et à les corriger. Merci de m'avoir poussé à aller encore et toujours plus loin pendant ces journées de travail. Une pensée pour son amour de Lucas Bert-Gauthier : pari tenu. KDL.

Un immense merci à Amandine Pupat et Camille Bertelli pour leur soutien sans faille, sans elles, je ne serai sans doute jamais arrivé au bout de ce mémoire.

Un grand merci à Paulie Stockman de m'avoir donné la motivation dans les moments de doutes.

Merci à Rémi Ecousat, Virginie Dorn, Sébastien Vésy, Marion Ligot et Alizée Tessier pour leur bonne humeur à toute épreuve.

Merci à mes meilleures amies gersoises qui ont su me motiver par leur simple joie de vivre.

Merci à ma famille qui a été mon pilier pendant cette année particulièrement éprouvante.

Enfin, merci à mon compagnon Charles Luzi qui a participé à toutes les étapes importantes de ma vie. Il a toujours été mon socle et ma force et sans lui, ce mémoire n'aurait sans doute jamais été écrit. Merci pour ce soutien incommensurable, je lui en serai à jamais reconnaissante.

SOMMAIRE

LISTE DES FIGURES	8
INTRODUCTION	11
PARTIE I : L'ESPACE PUBLIC SOUS CONTRÔLE	20
I.1. LES DIMENSIONS MULTIPLES DE L'ESPACE PUBLIC	20
I.1.1. L'espace public : un objet pluridisciplinaire du fait de la polysémie du concept	20
I.1.2 Les espaces publics, lieux d'apprentissage de l'altérité	22
I.2.1 L'espace public sous contrôle	24
I.2.2 La volonté de normer l'espace public	26
I.2.3 Un détournement permanent, consubstantiel du concept d'espace public	27
PARTIE II : LA PLACE DES MARGINAUX DANS LES ESPACES PUBLICS NORMALISÉS	34
II.1. LES MARGINAUX, LA MARGINALITÉ	34
II.1. 1 Les marginaux, des indésirables ?	34
II.1.2 Retour sur le concept de marginalité	36
II.2. LE PROCESSUS DE MARGINALISATION : UN CONCEPT SOCIOGÉOGRAPHIQUE	38
II.2.1 Le rapport à la norme de la marginalisation	38
II.2.2 La dimension spatiale de la marginalisation	39
II.2.3 La géographie normative comme vecteur de la marginalisation	41

II.3. LA NORMALISATION DES ATTITUDES DANS L'ESPACE PUBLIC	44
II.3.1 Des espaces publics stigmatisants et excluant les marginaux	44
II.3.2 Le mobilier urbain et la vidéosurveillance comme outil de la légitimisation des usages	46
PARTIE III : LE COURS JULIEN : UN RAPPORT SPÉCIFIQUE À LA MARGINALITÉ ?	52
III.1 LA VIE DE QUARTIER DU « COURS'JU »	52
III.1.1 Un espace public à taille humaine au cœur de Marseille	52
III.1.2 Des réseaux d'interconnaissance source d'un sentiment commun d'appartenance ?	56
III.1.3 La revendication d'une identité de quartier : son appropriation par les habitants	59
III.2 UNE VIE DE QUARTIER QUI INTÈGRE LA MARGINALITÉ ?	66
III.2.1 La présence quasi permanente des marginaux sur le Cours Julien	66
III.2.2 Inclusion de la marginalité ? ...	70
III.2.3... ou simple cohabitation ?	73
III.3. UN QUARTIER ALTERNATIF « À LA MODE » : LES MARGINAUX FUTURS « INDÉSIRABLES » ?	74
III. 3.1 Des politiques locales qui surfent sur le caractère alternatif des lieux	74
III. 3.2 L'attractivité des lieux modifie peu à peu le paysage urbain	78
III.3.3 Amorce d'une « gentrification par la jeunesse » : quelle place pour les margianux ?	80
CONCLUSION GÉNÉRALE	85
BIBLIOGRAPHIE	88

LISTE DES FIGURES

Fig.1 Cartes de localisation du terrain, Diagnostic territorial de Master 1, 2017	15
Fig.2 Plan du Cours Julien, J.Capdevielle, 2018	15
Fig.3 Plan annoté du Cours Julien, J.Capdevielle, 2018	16
Fig.4 Signalétique d'un parc d'Annecy, 2014, photo Denis Duperthuy	26
Fig.5 Signalétique du parc Montsouris, Paris 14e, 2011, photo Alain Delavie	26
Fig.6 Cartographies temporelles de la Plaine, Florence Martin, 2013	28
Fig.7 Cartographies temporelles du Cours Estienne d'Orves, Florence Martin, 2013	29
Fig. 8 La Plaine : à gauche les jours de marché, à droite, les jours sans 2013, photos Florence Martin	30
Fig.9 Le Cours Estienne d'Orves avec et sans les terrasses, 2013, photos Florence Martin	31
Fig. 10 : Exemples de mobilier répulsif des piques et des pièces métalliques aux abords de commerces, à gauche : Bordeaux, Crédit photo Petit Claude, à droite : Crédit photo Dijon © Radio France - Thomas Nougailon	47
Fig.11 Exemples de mobilier répulsif : des galets scellés dans du béton et des cactus pour souhaiter la bienvenue aux résidents... À gauche : Crédit photo Dijon © Radio France - Thomas Nougailon, à droite : Crédit Streetpress	48
Fig. 12 Exemples de mobilier répulsif : des fauteuils au lieu des bancs. À gauche : Crédit photo Dijon © Radio France - Thomas Nougailon, à droite : Bordeaux, Crédit photo Petit Claude	48
Fig.13 Coupe topographique, la ville basse, la ville haute, 2017, Diagnostic Master I	52
Fig. 14 Coupe de principe du Cours Julien, 2017, Diagnostic Master I	53
Fig.15 Photo du Cours Julien en 1970, Isabelle Linski	54
Fig. 17 Photo de la fontaine, 1970, Isabelle Linski	54

Fig. 18 Photo de l'un des bassins, 1970, Isabelle Linski	54
Fig. 16 Reportage photo après les travaux, 1970, Isabelle Linski	54
Fig.19 Une des deux aires de jeux : enfants, parents et personnes isolées, 2018, J. Capdevielle	57
Fig. 20 Terrasses de cafés : au petit matin les habitués se retrouvent, 2018, J. Capdevielle	57
Fig. 21 Les escaliers du Cours Julien depuis la passerelle du Cours Lieuteud, 2018, J.Capdevielle	59
Fig. 22 « Quartier des créateurs », 2017, J.Capdevielle	59
Fig. 24 L'appropriation par le verdissement des rues, 2018, J.Capdevielle	61
Fig.23 « L'anticonformisme », 2018, J.Capdevielle	61
Fig. 25 Échantillon de tags, graffitis et de fresques visibles sur le Cours Julien, 2017, J. Capdevielle	63
Fig. 26 Graffiti dénonçant l'utilisation d'armes à feu, 2017, J. Capdevielle	64
Fig.27 La rue Armand-Bédarrides, entièrement recouverte en l'honneur du graffeur	65
Fig. 28 La pratique spatiale des marginaux en début de semaine, 2018, J.Capdevielle	67
Fig. 29 La pratique spatiale des marginaux en fin de semaine, 2018, J.Capdevielle	68
Fig. 30 Des étudiants, des familles, des marginaux, 2018, J. Capdevielle	70
Fig.31 Proximité : terrasse du Videodrome, au premier plan les clients, au second plan les marginaux, 2018, J. Capdevielle	71
Fig. 32 Relevé de toutes les pratiques confondues, 2018, J.Capdevielle	72
Fig.33 Extraits de sites Internet dédiés au tourisme : mise en avant de l'aspect « branché » du Cours Julien, photomontage, 2017, J. Capdevielle	76
Fig.34 Fresque de Monsieur Chat, rue Pastoret, 2018, J. Capdevielle	77
Fig.35 Relevé des commerces dans le quartier du Plateau, 2017, Diagnostic territorial de Master 1	79
Fig. 36 De nouveaux commerces à l'esprit « alternatif » : utilisation de matériaux recyclés pour les façades. Contraste avec les boutiques accolées, 2018, J. Capdevielle	80
Fig.37 Des marginaux contrôlés par la police en pleine après-midi, 2018, J. Capdevielle	83

INTRODUCTION

ATTRAIT POUR CET OBJET D'ÉTUDE

Sans l'opération coup de poing de la fondation Abbé-Pierre au matin du 6 décembre 2017 qui consistait à coller des centaines d'affiches dans les rues de Paris, Lyon, Marseille et Metz sur des lieux délibérément aménagés contre l'installation de SDF, je n'aurais sans doute jamais ouvert les yeux sur ce qui était en train de se passer dans les villes françaises.

Plus subtile car implicite, discontinue, dissimulée, mais pas moins légale et programmée : l'exclusion d'une partie des citoyens de l'espace urbain m'est apparue comme une problématique sociale vive qui méritait l'attention de tout urbaniste envisageant son métier de façon éthique.

Comment cette violence invisible ne pouvait pas devenir une préoccupation ? Comment la société en était-elle arrivée à concevoir des bancs inconfortables, des pics chassant nos semblables comme d'autres chassent les pigeons ?

ÉVOLUTION DU CADRAGE DU SUJET

Cet attrait pour la question m'a amené à réaliser un dossier de presse sur le mobilier urbain anti-SDF. Quand est venu le temps de se positionner sur un thème de recherche, j'ai souhaité poursuivre mes réflexions sur cet objet d'études.

Contrainte par la courte temporalité de l'exercice, le sujet a, à plusieurs reprises évolué.

Ma première intention se basait sur l'hypothèse que les déqualifications successives des espaces publics engendraient un processus d'exclusion des SDF. Pour cela, j'avais dans l'idée de comparer un espace public avant et

après requalification. Or, dans le temps qui m'étais imparti, une telle entreprise s'avérait difficilement réalisable.

La deuxième approche était moins ambitieuse, mais tout aussi intéressante. Il s'agissait de rendre compte des pratiques des SDF sur un espace public déterminé et de leur acceptation ou non, par les usagers et les politiques publiques.

J'ai souhaité me concentrer sur la ville de Marseille car y vivant depuis quelques mois, la proportion de SDF ne cesse de m'interpeller. Près de 12 500 personnes n'ont pas de toit à eux (NOTE DE BAS DE PAGE : L'état du mal-logement en France en 2017, Rapport annuel n° 22, Fondation Abbé Pierre). Derrière ce chiffre ce sont des hommes, des femmes, des jeunes et des enfants que je croise tous les jours. Je me suis alors intéressé à la façon dont ils étaient inclus ou exclus sur l'espace public. J'ai alors souhaité réinvestir les conclusions d'un travail mené en Master I sur le quartier du Plateau. Le diagnostic territorial effectué avait montré que les mutations du territoire se faisaient en particulier visibles sur les espaces publics et à travers la nouvelle offre commerciale qui s'installait. Le Cours Julien me semblait être le quartier où ces modifications étaient les plus prégnantes.

Ayant la chance de vivre à quelques rues de là, je pratique le Cours Julien régulièrement. C'est un quartier que j'apprécie d'abord en soirée pour son espace public central où je retrouve les ambiances de fêtes des petits villages du Gers dont je suis originaire : musique de rue, danse, chant, discussions jusque tard dans la nuit, rencontres fortuites, etc. C'est aussi un lieu qui me paraît encore préserver d'une certaine normalisation du fait du public et des pratiques qu'il rassemble. Des familles viennent partager un pique-nique, des enfants jouent dans les aires de jeux et en dehors, des jeunes improvisent des battles de rap, des étudiants boivent leurs bières achetées à la supérette du coin et des cadres profitent des terrasses à la sortie du travail. Et puis il y a des personnes dont on a plus l'habitude de voir en si grand nombre sur l'espace public. Il y a une forte représentation de jeunes en rupture sociale et scolaire, de migrants, de toxicomanes, de dealers et de clochards qui ne sont pas relégués aux coins sombres de la place comme ils pourraient l'être

ailleurs.

Ces observations m'ont fait prendre conscience d'une de mes « prénotions » (Durkheim, 1895) dont, en tant que novice dans la rédaction d'un travail de recherche, je devais apprendre à me départir. En effet, j'ai réalisé que ceux que je catégorisais inconsciemment comme SDF, ceux qui ne l'étaient pas forcément. J'ai alors préféré abandonner le concept de « sans domicile fixe » au profit de celui de « marginaux » qui me semble plus adéquat pour rendre compte de la diversité des profils. Si les SDF sont effectivement « à la marge », tous les marginaux ne sont pas nécessairement SDF.

RÉFLEXION SUR LE CONCEPT DE MARGE

« On se surprend à marcher sur le bord du trottoir comme on faisait enfant, comme si c'était la marge qui comptait, le bord des choses » écrit Philippe Delerm dans *La Première gorgée de bière, et autres plaisirs minuscules*.

Le mot « marge » peut s'entendre de diverses façons. On peut penser à la « marge de sécurité », ou à la « marge d'erreur », qui renvoient à un écart entre une limite absolue et une autre qu'on se donne pour disposer d'un délai, d'une quantité supplémentaire. C'est un espace dans lequel peut s'exercer quelque chose. En tant qu'étudiant, le terme évoque tout d'abord la marge d'une page, l'espace vierge laissé entre le bord de la feuille et le pourtour du texte, qui permet de donner de l'air à ce dernier, de donner l'illusion que le texte a la capacité de se mouvoir sur le papier. La topographie de la marge définit un espace principal et la bordure qui lui est attachée. La marge dessine alors un dehors, mais un dehors relatif au-dedans qu'il prolonge. La notion de marge suppose donc l'existence d'une limite et désigne quelque chose de périphérique au référentiel, qui le complète (telle la marge d'un texte) sans pour autant faire intégralement partie de lui. C'est donc par rapport à un élément central que se constitue une marge, qui n'a pas d'existence en soi, mais peut seulement se construire en faisant référence à la chose à laquelle cette marge se rapporte. On comprend donc que les termes de « marge » et de « périphérie » renvoient à une représentation spatiale des répartitions symboliques. Cela s'illustre dans l'expression « être en marge de », qui transmet l'idée d'une

position relativement extérieure, plus ou moins en dehors, à la périphérie de quelque chose, donc se tenant à l'écart.

Ainsi, un « marginal », qui se définit comme un individu étant en marge de la société, n'est pas complètement étranger au corps social : errant dans ses parages, il le trouble, sans s'intégrer au groupe social et sans se soumettre à ses normes. On admet que le corps social possède lui aussi une marge, puisqu'on parle fréquemment de « vivre en marge de la société ». Vivre en marge peut relever d'un choix (marginalité voulue) ou pas (marginalité subie suite à un processus d'exclusion).

Il me semblait que « marginalité » et « exclusion sociale » étaient deux notions qu'il fallait savoir distinguer. Mes premières observations sur le terrain du Cours Julien m'ont amenée à formuler l'hypothèse selon laquelle vivre en marge de la société ne signifie pas forcément d'en être exclu. Un marginal, bien qu'il évolue à l'écart des valeurs et normes de la société globale, peut tout à fait être fortement intégré à une sous-culture (comme les hippies dans les années 1960). L'exclusion, quant à elle, suppose le cumul de handicaps sociaux (pauvreté, échec scolaire, chômage, conflits familiaux, etc.). Je souhaitais ainsi tester l'hypothèse selon laquelle le Cours Julien était un lieu dans lequel l'observation des pratiques nuance l'association courante que l'on réalise entre marginalité et exclusion.

LE TERRAIN D'ÉTUDE DU COURS JULIEN

Le quartier du Cours Julien, habité par se situe dans le sixième arrondissement de Marseille à la croisée de Castellane, Noaille et du Vieux Port. Il fait partie d'un ensemble appelé communément le quartier du Plateau comprenant le quartier de La Plaine et de Notre-Dame-du-Mont.

Les cartes ci-contre ne font pas état de la délimitation administrative du quartier puisqu'il n'est pas répertorié en tant que tel. Les limites du quartier ont été dessinées par notre groupe d'atelier lors de la rédaction du diagnostic territorial de Master I.

Pour ce travail de recherche, le périmètre étudié se concentre sur le quartier du Cours Julien et sur sa place centrale (cf.photo aérienne et plan).

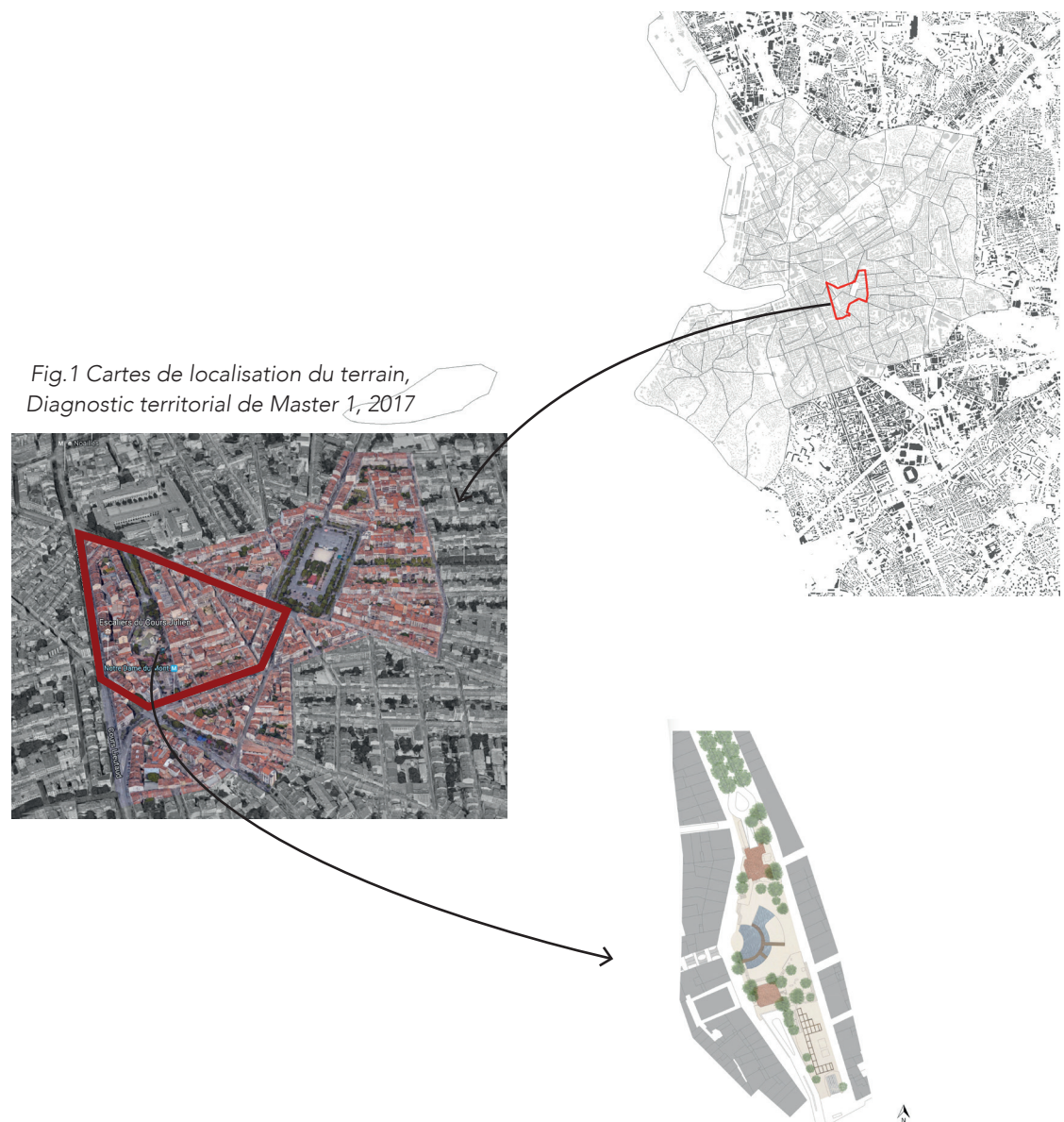


Fig.1 Cartes de localisation du terrain, Diagnostic territorial de Master 1, 2017

Fig.2 Plan du Cours Julien, J.Capdevielle, 2018



Fig.3 Plan annoté du Cours Julien, J.Capdevielle, 2018

PROBLÉMATISATION

La problématique initialement envisagée prévoyait une entrée historique de l'objet d'étude : je pensais expliquer par l'histoire les spécificités du rapport des habitants du Cours Julien aux marginaux établis sur l'espace public. Néanmoins, les premiers moments de terrain ont fait apparier la contemporanéité du processus étudié, ce qui a fait surgir la nécessité de davantage se tourner vers les sciences sociales pour nourrir ma réflexion de future urbaniste.

S'il sera nécessaire d'introduire quelques éléments de contextualisation historique, le cadre théorique de ce mémoire sera avant tout attentif à un ancrage transdisciplinaire qui me semble à même de concevoir l'objet d'étude dans sa globalité. Les lectures qui ont alimenté mon approche sont diverses : sociologie de la déviance (Becker...), sociologie urbaine (Zepf, Vagneron...), interactionnisme (Goffman), anthropologie sociale (Cefaï...), géographie (Froment-Meurice...).

La lecture de l'article « Problématiser » de Cyril Lemieux m'a permis de comprendre l'importance de la « mise en énigme » pour rendre problématique le monde social. L'auteur définit quatre étapes au travail de problématisation, que je me suis efforcée d'appliquer à mon objet d'étude. La première étape consiste à s'emparer d'une croyance partagée : les espaces publics sont pris dans des processus de normalisation des comportements. La deuxième étape implique de « pousser cette logique » jusqu'au bout : dans des espaces normalisés, les marginaux ne trouveraient pas leur place et seraient l'objet d'une exclusion totale. La troisième étape consiste à faire intervenir l'empirie pour contredire les prédictions : les observations sur le terrain d'étude du Cours Julien, « quartier alternatif » par excellence de la ville de Marseille, montrent une relative intégration en son sein des marginaux établis sur cet espace public. De ces trois étapes découle la mise en énigme, la dernière étape consistant à faire surgir la problématique de cette contradiction : dans un quartier « subversif » tel que Cours Julien, y a-t-il une spécificité du rapport aux individus catégorisés comme « marginaux » ?

APPROCHE MÉTHODOLOGIQUE

La réponse à ce questionnement, s'appuie avant tout sur une importante recherche documentaire : plusieurs travaux d'urbanistes, sociologues et universitaires permettent de mieux cerner les enjeux du sujet et de servir de base théorique permettant un traitement personnalisé de l'objet de l'étude.

Pour cerner les processus en œuvre au Cours Julien, j'ai réalisé plusieurs entretiens. Le choix des enquêtes obéissait à une logique de représentation des divers profils interagissant sur l'espace étudié : il s'agissait de réaliser des entretiens avec des individus catégorisés ou se catégorisant « marginaux » (huit enquêtés, dont certains entretiens collectifs), avec des commerçants (quatre entretiens), mais aussi avec de simples riverains (quatre entretiens). Au total, j'ai donc réalisé seize entretiens semi-directifs, ni totalement ouverts, ni structurés par une grille d'entretien suivie de manière précise.

À cela s'ajoutent des situations d'observations directes à différentes temporalités : observations des déplacements, des activités des usagers, de la fréquentation des espaces que je reportais par la suite sur un plan de l'espace public. À l'aide d'un carnet de recherche, je notais tous les détails, même insignifiants.

Enfin, la recherche impliquait une prise en compte de la littérature grise et un important travail documentaire ce qui m'a permis de remobiliser des données collectées lors de la réalisation du diagnostic territorial de Master 1. J'ai travaillé sur des sites internet institutionnels, du matériel photographique (photos prises lors des observations), etc.

ANNONCE DU PLAN

La première partie consiste à aborder la normalisation des espaces publics comme processus. L'urbanisme joue un rôle dans la tendance à faire surgir un espace public sous contrôle où les comportements y seraient de plus en plus codifiés.

Dans un second temps, je montrerai que cette normalisation entraîne un processus « anti-marginaux ». En étant attentive au concept de marginalité, j'analyserai la tension provoquée par la présence de marginaux dans les espaces publics plus normalisés qu'auparavant.

Pour finir, je m'intéresserai au cas spécifique du Cours Julien qui semble faire exception dans ce paysage.

PARTIE I : L'ESPACE PUBLIC SOUS CONTRÔLE

I.1. LES DIMENSIONS MULTIPLES DE L'ESPACE PUBLIC

I.1.1. L'espace public : un objet pluridisciplinaire du fait de la polysémie du concept

Constitutifs de la cité, les lieux communs existent depuis la sédentarisation de l'Homme et ont toujours fait l'objet de divers usages par les citoyens. Malgré l'évolution de la distinction public/privé au cours de l'histoire (Paquot, 2009), la dimension publique de ces lieux a toujours eu un rôle important dans chaque fondation urbaine. Pourtant, qu'il s'agisse de la rue, des places publiques, des jardins ou encore des parcs, ces différents lieux ont toujours fait partie intégrante de la ville sans forcément avoir d'appellation commune dans les théories urbaines qui précèdent les années 1950. En effet, dans les années 1950-60, on parlait de « centre civique » ou d'« espace collectif » pour décrire l'ensemble des lieux publics dans lesquels se regroupait et se reconnaissait une société urbaine (Tomas, 2001). C'est précisément dans le courant des années 1970, alors que l'on s'inquiète de leur disparition (Jacobs, 1961 ; Sennett, 1995) que se diffuse l'appellation d'« espaces publics » et qu'émerge alors un certain intérêt à leur égard (Tomas, 2001 b ; Fleury, 2007).

« À partir des années 1970 s'opère un glissement sémantique, le terme étant de plus en plus employé comme une catégorie de lecture de la ville, pour

désigner un espace matériel porteur de caractéristiques propres en termes de forme et d'usages. L'émergence puis l'affirmation de cette définition des espaces publics est concomitante de leur transformation en catégorie d'action» (Fleury, 2010). En effet, «l'espace public» recouvre dans sa matérialité une diversité de formes et de fonctions. Dès lors, l'espace public devient un des concepts les plus interdisciplinaires des sciences sociales. Il a fait l'objet d'études dans le cadre des sciences de l'espace, de la philosophie, de l'anthropologie, de la sociologie, de la politologie, de la géographie urbaine, de l'aménagement, etc. Depuis, ce concept a été au cœur de nombreuses critiques visant essentiellement la définition de l'espace public comme espace de socialisation et de lieu où s'exerce la liberté. En vérité, la polysémie de ce concept est liée à la diversité des manières de l'appréhender.

En science politique, le concept renvoie à l'émergence d'un espace de débat public «d'intersubjectivité» (Habermas, 1993), c'est-à-dire l'existence d'un espace immatériel au sein duquel les membres d'une société seraient amenés à confronter leurs arguments sur un sujet d'intérêt collectif pour faire émerger un consensus ou tout au moins un langage partagé (Söderström, Zepf, 1998).

Pour les sociologues et les anthropologues, les espaces publics constituent des cadres au sein desquels nous pouvons lire les interactions, la confrontation ou la rencontre entre les citoyens. L'espace public est d'abord un espace social «des modes de vivre ensemble» et de la reconnaissance de l'autre dans la sphère publique qui se transforme constamment (Sennett, 1979). Dans la lignée de Goffman, plusieurs sociologues, dont Isaac Joseph (1984), continuent à révéler l'importance des relations et des contacts entre les individus dans les espaces communs de la métropole. Pour cette microsociologie urbaine, les espaces publics sont vécus comme une expérience. Ils constituent donc des lieux de rencontre et les chercheurs s'interrogent sur l'organisation sociale des rencontres plus que sur l'aménagement ou la régulation des espaces publics.

Avec une optique différente, les travaux des géographes et des urbanistes se sont focalisés davantage sur la dimension physique des espaces publics. Bien que reconnaissant la distinction entre l'espace public politique et les espaces publics matériels, entre le singulier et le pluriel d'«espace public»

(Paquot, 2009), entre la sphère publique et l'espace public, les géographes et les urbanistes parviennent difficilement à catégoriser les espaces publics. Il semble pour eux que la conceptualisation de l'espace public doit aller au-delà d'une simple distinction soit matérielle, soit idéale. En effet, ces deux disciplines, la recomposition physique des espaces publics participe à la modification de la sphère publique.

Une définition de l'espace public est difficile tant il semble faire réseau, dans la mesure où les interdépendances entre les différents concepts de l'espace public font émerger de nouvelles manières de penser et de réinventer les espaces urbains. Cependant il ne s'agit pas de débattre de leur distinction soit matérielle, soit idéale, mais bien de s'attacher à l'occupation physique de l'espace. En effet ces analyses reposent sur l'opposition des notions de « valeur d'usage » et de « valeur de représentation ». Ainsi « nombre de conflits actuels à propos des espaces publics sont en fait des conflits à propos de ces niveaux d'accès visant certains individus qui vivent dans des espaces, tels que des trottoirs ou des parcs, que d'autres n'occupent que brièvement » (Light, Smith, 1998). De fait, ces recherches sont souvent centrées sur la place (matérielle et symbolique) faite aux groupes dominés dans la production et la régulation des espaces publics urbains. Ceux-ci sont ainsi des révélateurs en même temps que des producteurs de rapports de domination, et constituent donc un objet privilégié pour l'analyse des processus d'inclusion/exclusion.

Ainsi l'espace public est avant tout un espace partagé au sein duquel se déroule la vie sociale. En ce sens, il est le lieu de l'élaboration de la civilité. C'est dans l'espace public que l'individu s'extrait de sa condition personnelle pour se confronter à « l'autre ».

1.1.2 Les espaces publics, lieux d'apprentissage de l'altérité

L'espace public, d'une part parce qu'en tant qu'espace physique de rues, de places, dans lequel le peuple peut se montrer, faire éclater sa joie, sa colère et d'autre part, parce qu'en tant qu'espace dans lequel se constitue l'opinion publique et dans lequel circulent les informations nécessaires à la

formation du jugement individuel. En effet, les espaces publics sont a priori des lieux dans lesquels les individus se retrouvent à égalité face à l'institution et au sein desquels se mettent en place des discussions plus ou moins démonstratives : de la simple discussion autour d'un café à la requête du pouvoir en place qui se manifeste par des défilés dans la rue : « Le caractère de l'espace public par rapport à la cité tient à ce qu'il faut qu'il y ait un espace public, un lieu de l'indistinction pour que puissent s'exprimer et se représenter les formes collectives de notre sociabilité : il faut un espace public à la citoyenneté pour que, pouvant s'exprimer dans les formes symboliques d'un langage et d'une communication, elle fasse enfin l'objet d'une représentation qui lui confère une existence à la fois réelle, dans l'espace, et symbolique dans les codes et dans les lois de la sociabilité » (Lamizet, 1999).

Cette citation, que l'on pourrait trouver obsolète aujourd'hui, tant la liberté semble être de plus en plus conditionnée, permet de comprendre que c'est dans la dimension spatiale des espaces publics que se construisent les rapports à l'autre et l'appréhension de la diversité (Jacobs, 1961 ; Sennett, 1995 ; 2009 ; Lees, 2003). Ils constituent effectivement les lieux de la médiation entre le singulier et le collectif, car c'est dans l'espace public que se réalise la prise de conscience d'une appartenance collective.

L'espace public, lieu du commun, favorise ainsi l'enchevêtrement d'une identité individuelle et collective. Au travers de manifestations purement identitaires (revendications féminines, gay pride etc.) ou symboliques (manifestation commémorative) ayant lieu dans les espaces publics, l'individu, dans sa propre singularité, prend ou non conscience de son appartenance collective. Mais ce commun autrefois ouvert et permissif semble cristalliser toutes les peurs de la société contemporaine. L'espace public change et le contrôle semble aujourd'hui de mise.

1.2. LES TRANSFORMATIONS RÉCENTES DE L'ESPACE PUBLIC : VERS LE CONTRÔLE ACCRU DES ESPACES ?

1.2.1 L'espace public sous contrôle

Après avoir été considérée comme «un refuge protégé des dangers extérieurs» (Mumford, 2011), la ville contemporaine semble devenir le siège des peurs et de la violence. Face aux sentiments d'insécurité qui y règnent, les espaces urbains tendent à être protégés : «Les peurs contemporaines», les «peurs urbaines», contrairement à celles qui entraînèrent autrefois la construction des villes, prennent pour objet l'«ennemi intérieur». «Cette forme de peur engendre moins une inquiétude quant au sort de la cité en tant que telle - conçue comme une propriété collective et une garantie collective de sécurité individuelle - qu'elle ne conduit à isoler et à fortifier sa propre demeure à l'intérieur de la cité» (Bauman, 1999). Sous prétexte de la peur, les gestionnaires et les aménageurs deviennent les garants d'une ville et d'espaces publics sécuritaires. De plus en plus, la recherche de sécurité dans la ville passe donc par une modification directe de l'espace. De ce fait, la sécurité s'immisce progressivement dans les domaines de compétences des urbanistes et des architectes, même si cela fait longtemps que l'espace est devenu un outil de contrôle des populations (Foucault, 1975)¹.

La conception d'un espace public sécurisé et limitant les incivilités devient la norme dans les représentations des aménageurs au courant des années 1970. À cette époque, on parle de l'«espace défendable» (Newman, 1973) signifiant que certaines formes urbaines seraient plus propices que d'autres à développer des comportements criminels et délinquants. D'où l'intérêt de modifier l'architecture et les formes urbaines afin d'harmoniser notre environnement et de prévenir les comportements incivils : «[...] un espace dont la configuration vise à faciliter la protection, non plus contre les acci-

¹ Les autorités ont toujours voulu limiter les possibilités de rébellion et les grands travaux de Paris par le Baron Haussmann, sous Napoléon III, témoignent de cette prise en main de l'espace urbain par les autorités. L'hygiénisme correspond également à l'ambition de transformer l'espace pour modifier la vie des citoyens. L'aménagement de l'espace urbain fut donc rapidement considéré comme un moyen d'orienter les comportements.

dents ou les calamités naturelles, mais contre le fléau social représenté par la délinquance "urbaine" et, catégorie nouvelle, l'"incivilité", c'est-à-dire tout acte ou comportement jugé contraire aux règles de conduite propres à la vie citadine.» (Garnier, 2003, 41).

L'espace défendable ou urbanisme situationnel¹ arrive donc dans les années 70 à un moment où la crainte des dangers de la rue se fait ressentir fortement. En effet, ces dangers sont assimilés aux pauvres, aux personnes marginalisées, mais aussi aux populations reléguées des quartiers d'habitat social. Certains auteurs décrivent cette peur des banlieues françaises qui s'accompagne de la militarisation des forces de l'ordre, mais aussi de l'intégration de la police dans l'aménagement urbain et les processus de rénovation urbaine (Belmessous, 2010; Bronner, 2010). Ainsi, l'on apprend que l'urbanisme de ces banlieues est conditionné à ce que le risque d'émeutes ou de débordements soit minimal et les maîtres mots de l'aménageur sont devenus : clarté, lisibilité, contrôle de l'espace, etc. De ce fait, on assiste à la requalification des ruelles étroites, des coursives ou tout espace où les forces de l'ordre ne peuvent se rendre.

Mais la réhabilitation n'est pas la seule forme que prend l'urbanisme situationnel. En effet, dans les espaces publics centraux, l'urbanisme situationnel se fait plus discret, plus dissimulé. Ils font l'objet de mises en normes et de contrôles de plus en plus importants : caméras de surveillance omniprésentes (Bonnet, 2012), interdictions municipales de marcher et de s'allonger sur les pelouses d'un jardin public (Froment-Meurice, 2014), de pratiquer le roller sur les places piétonnes (Gasnier, 2006). Tout cela participe à la recherche d'une ville sans conflit ni transgression, sans confrontation directe, comme si l'enjeu était bien d'aménager et de fréquenter un espace public animé, mais préservé de tout danger ou risque, pourvu qu'il soit esthétiquement beau.

Pour cela, les pouvoirs publics mettent en place des mesures visant à limiter,

¹ C'est une politique de prévention des actes délinquants dans les espaces publics ou privés, les rendant moins « criminogènes ». Il s'agit de limiter les usages jugés « déviants ». Pour l'urbanisme situationnel, il convient de transformer les espaces pour limiter la criminalité, que ce soit par un aménagement spatial spécifique (éclaircissement de l'espace, élimination des ruelles hors de vue des citadins, des cachettes, etc.) ou par des dispositifs de dissuasion (éclairages, caméras de surveillance, etc.).

voire à interdire certains usages perçus comme des « nuisances » ou des « incivilités ».



Fig.4 Signalétique d'un parc d'Annecy, 2014, photo Denis Duperthuy



Fig.5 Signalétique du parc Montsouris, Paris 14e, 2011, photo Alain Delavie

Ces derniers sont perçus comme suscitant ou pouvant susciter des plaintes de la part d'usagers, dont les pratiques, sont jugées plus légitimes et plus adaptées à la fonction des lieux (résidents, commerçants, touristes, etc.).

Ainsi, la velléité de contrôle dans l'espace public semble s'exercer sur certains types de pratiques plutôt que d'autres : il s'agit de prévenir les écarts à la « norme ».

1.2.2 La volonté de normer l'espace public

La thématique de « l'insécurité » s'est banalisée au point de devenir un enjeu électoral aussi bien à l'échelle nationale que locale, puisque, du fait de différents transferts de compétences, les maires sont de nouveau des acteurs clés des politiques de sécurité (Germain, 2008). Les acteurs légitimes se sont diversifiés : élus, experts, urbanistes sont désormais impliqués dans la coproduction de la sécurité.

Les cibles de ces politiques se sont également diversifiées, car, dans ce

contexte de valorisation des espaces publics, la visibilité de certains individus ou groupes apparaît de plus en plus comme problématique. Leur présence est définie comme indésirable dans une métropole « belle, propre, festive et sécurisante » (Gravari-Barbas, 1998a).

À partir du moment où les espaces publics sont envisagés comme des indicateurs de l'état d'un quartier ou d'une métropole, ce n'est plus seulement l'espace produit, mais aussi les usages de ces espaces qu'il s'agit de contrôler, ce qui renforcerait encore la nécessité de mettre en ordre les espaces publics.

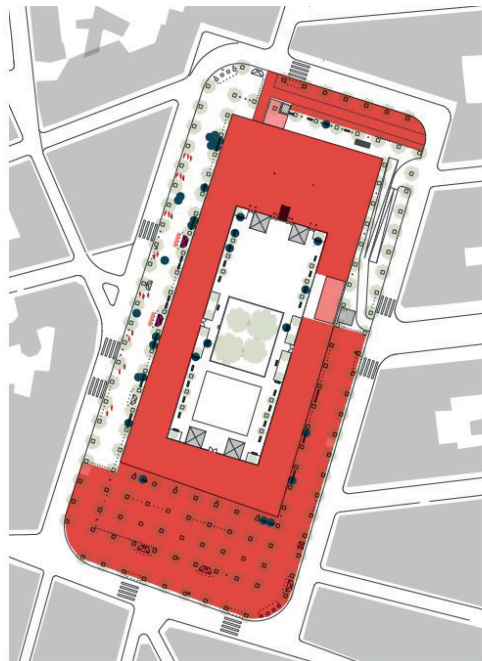
Désormais, les aménageurs pensent les espaces publics de façon à limiter l'appropriation. C'est comme s'il existait des « normes spatiales » (Froment-Meurice, 2014) : ici on consomme, ici on joue, là on se balade, et là on fait une pause. Or, comme le démontre Froment-Meurice dans sa thèse, le lieu n'impose pas lui-même ses normes : c'est le résultat de rapports de force d'une part entre les acteurs institutionnels et les usagers, d'autre part entre différents types d'usagers définis comme plus ou moins légitimes. Ainsi d'après l'auteure, dans les espaces publics, il n'y aurait pas de « normes spatiales », mais des « normes sociales ». Les normes sociales doivent être évidentes et passent en partie par « la force normative des espaces » qui les rendent la plupart du temps implicites.

Si les aménageurs continuent de participer à la normalisation des actions dans les espaces publics, il n'en demeure pas moins que subsistent des pratiques qui dénotent une certaine résistance à cette volonté d'uniformisation des comportements.

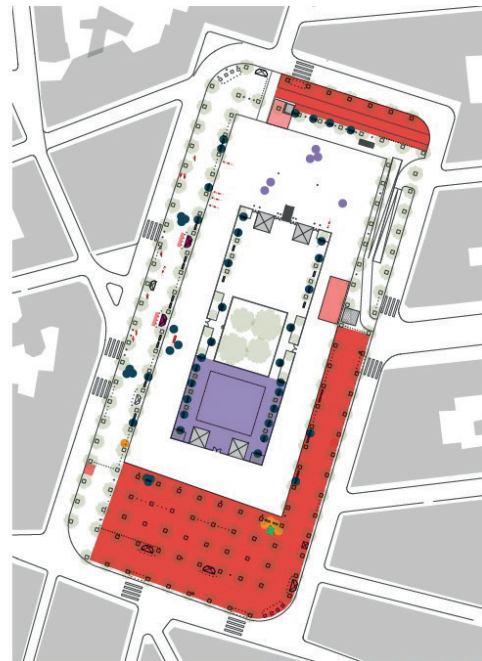
1.2.3 Un détournement permanent, consubstantiel du concept d'espace public

L'idéal de nombreux aménageurs serait que l'espace public qu'ils imaginent fonctionne dès sa livraison, que la population se l'approprie aisément, car cela montrerait qu'ils ont vu juste lors de la lecture du site et du travail de diagnostic qu'oblige création ou réhabilitation. Afin d'étayer cette hypothèse, il est intéressant de comparer les attentes des aménageurs aux usages réels qu'en font les individus.

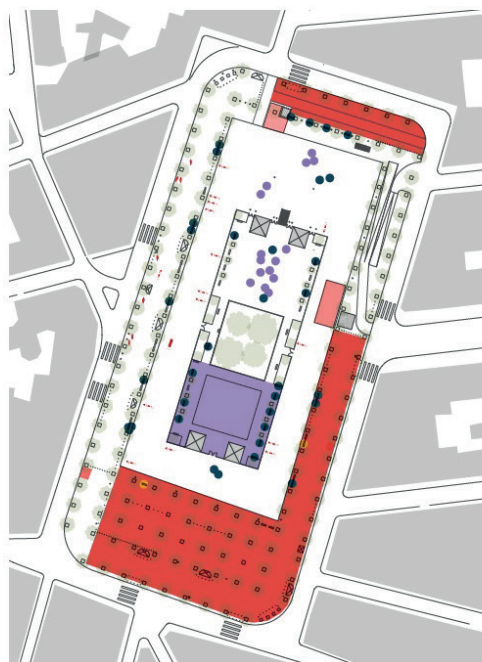
Pour ce faire, le travail mené sur les usages et l'appropriation des espaces publics à Marseille par Florence Martin, étudiante en dernière année d'architecture met en exergue ambitions et réalité. Elle a travaillé sur trois places publiques : La Plaine, le Cours Julien et le Cours Estienne d'Orves. Elle y montre comment l'idéal d'un aménageur est approprié par les individus et comment ceux-ci détournent les lieux pour les vivre.



e. Jeudi 31/10/2013 19h30



f. Samedi 9/11/2013 17h



g. Dimanche 24/11/2013 11h

- Déambulation
 - Arrêt, pratique de l'espace sans consommation
 - Pratique des enfants
 - Touristes
 - Population marginale, entraide
-
- Terrasses des restaurants
 - Marché
 - Stationnement
 - Evénement culturel
 - Commerces, échanges entre habitants

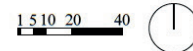


Fig.6 Cartographies temporelles de la Plaine, Florence Martin, 2013

L'analyse des observations sur site montre que parfois, certains usages et appropriations ne s'anticipent pas et dérogent aux choix de conceptions défendus par les architectes, paysagistes et autres aménageurs. Les concepteurs vont définir, à travers l'aménagement de l'espace, si celui-ci accueillera des usages définis, ou s'il permettra au contraire une flexibilité, une multiplicité d'usages.



a. Lundi 30/09/2013 15h30



b. Mercredi 30/10/2013 11h45



c. Jeudi 18/10/2013 23h

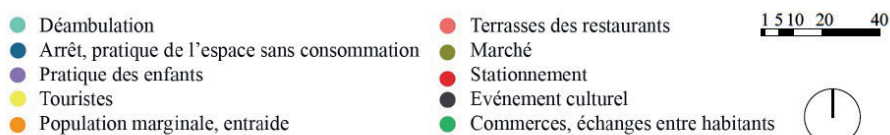


Fig.7 Cartographies temporelles du Cours Estienne d'Orves, Florence Martin, 2013

Or dans les deux cas, Martin montre, cartes des usages à l'appui, qu'il y a toujours des usages imprévus. Les concepteurs ne sont jamais maîtres des espaces publics qu'ils créent même s'ils orientent l'utilisation afin de figer les pratiques au cours du temps. Dans les aménagements qu'elle a étudiés, elle prend l'exemple des jardins d'enfants et des squares du Cours Julien et de la Plaine qui deviennent monofonctionnels. Nécessitant souvent un traitement particulier, à savoir la mise en place de grilles, de sols souples, de jeux pour les enfants, ils permettent peu de flexibilité et limitent parfois le lien, la perméabilité avec les autres espaces. Ces lieux ne sont pas détournés de leur vocation première, l'usage y est dicté et respecté. Pour autant, Martin démontre que cette monofonctionnalité ne touche pas forcément tous les espaces conçus dans un but d'accueillir un certain type d'utilisation. Elle prend ici l'exemple de la Plaine qui malgré son organisation spatiale définie (square, parkings, boulo-drome, allées piétonnes) accueille des usages qui évoluent dans le temps et qui animent la place. En effet, elle a remarqué que des terrasses de cafés s'installent sur des places de stationnement les jours de marché.



Fig. 8 La Plaine : à gauche les jours de marché, à droite, les jours sans 2013, photos Florence Martin

Pour le Cours Estienne d'Orves, pensé par Charles Bové, architecte reconnu, l'idée de départ était «un espace avec très peu d'architecture, un espace vivant, où tout peut arriver, où rien n'est programmé. Un espace aussi libre que possible, pour permettre tous les usages». (Bové, Gaston, 2006). Charles Bové ne souhaitait pas «donner un petit peu à chacun, mais plutôt offrir toute la place à tout le monde», créer un espace appropriable par tous.



Fig.9 Le Cours Estienne d'Orves avec et sans les terrasses, 2013, photos Florence Martin

Or, comme l'a observé Martin, l'espace n'a aujourd'hui que peu de fonctions et n'a finalement été approprié que par les terrasses des cafés et par les touristes qui flânent. On aurait pourtant tendance à croire qu'un espace libre, flexible, pensé pour accueillir une multitude d'usages offre plus de possibilités d'évolution, mais ce n'est pas toujours le cas. Il n'y a pas de règles qui permettent à coup sûr d'offrir un espace appropriable. Comme le disait Thierry Paquot (2009), il n'y a pas de recette miracle. L'idée qu'il faut retenir est que l'espace que dessine le concepteur doit offrir des possibilités de détournements, de surprises, d'étonnement. Or, n'étant pourvu que de très peu de mobilier, n'offrant qu'un vaste espace minéral, le Cours Estienne d'Orves n'a pas su être approprié par les individus.

Finalement, par ce fin travail d'observation, Martin démontre que même si à la genèse des projets d'aménagement, les concepteurs peuvent « normer l'espace », les individus s'approprient les lieux, détournent les fonctions premières des espaces publics. Ils deviennent rapidement plurifonctionnels et non fragmentés, ils ne s'enferment pas dans les usages qui leur ont été attribués lors de la conception.

CONCLUSION DE LA PARTIE I

La partie I du mémoire a permis de montrer la tendance à l'évolution des espaces publics progressivement construits comme espace où le comportement des usagers doit entrer dans une norme.

Les comportements déviants font l'objet d'un contrôle accru de la part des producteurs et gestionnaires des espaces publics. Les aménageurs pensent désormais « normes spatiales » afin de limiter l'appropriation des espaces aux seuls usagers définis comme légitimes.

Toute définition d'une norme implique la construction d'une représentation d'une marge, par définition « hors-norme ». Quelle place reste-t-il, dans un espace public si codifié pour les personnes « marginalisées » ?

Le mémoire portant sur la place des personnes marginalisées dans les espaces publics, il convient à présent de s'intéresser au concept de marginalité. Cela permettra de conceptualiser la notion de marginalisation pour décrire certaines formes de déplacement et de mise à l'écart dans les espaces publics. En effet, en étudiant de plus près la place des marginaux dans les espaces publics, il est possible de comprendre le processus de fermeture et de sélection qui s'opère depuis ces dernières décennies.

PARTIE II : LA PLACE DES MARGINAUX DANS LES ESPACES PUBLICS NORMALISÉS

II.1. LES MARGINAUX, LA MARGINALITÉ

II.1. 1 Les marginaux, des indésirables ?

Le terme indésirable ne fait son apparition qu'à la fin du 19^e siècle en France, dans un contexte où l'immigration est érigée en problème politique (Blanchard, 2013). Pour le Larousse, il s'agit d'ailleurs toujours d'une « personne dont la présence n'est pas acceptée dans un groupe, dans un pays ». Après avoir été utilisé comme catégorie d'action publique explicite, à partir du début du 20^e siècle le terme disparaît du vocabulaire politique à partir des années 1980. Il reste cependant employé notamment par la RATP ou la SNCF pour englober un ensemble de groupes tels que les « SDF », les « pickpockets », les « musiciens » ou encore les « vendeurs à la sauvette » (Bouché, 2000 ; Damon, 1993 ; Froment-Meurice, 2016 ; Soutrenon, 2001). Depuis les années 2000, dans les travaux de recherche, le terme est essentiellement mobilisé dans le champ des études migratoires¹ et est utilisé par des chercheurs en sciences sociales dans la perspective d'une analyse critique des

¹ Exemple : La gouvernance des flux migratoires « indésirables », Marie Bassi et Shoshana Fine, 2013

politiques de mise en ordre des espaces. L'indésirable fait alors référence aux étrangers mis à l'écart par divers dispositifs. Plus largement et récemment, le terme d'indésirables désigne celles et ceux qui sont définis comme tels par les acteurs dominants, les assignant à une forme d'illégitimité, de déviance ou de stigmatisme (Estebanez et Raad, 2018).

L'indésirabilité est donc une catégorie large qui permet de ne pas réifier des groupes qui correspondent aux indésirables (« prostitué-es », « SDF », « Roms »...), voire de les déconstruire puisqu'elle relève d'une définition exogène (Estebanez et Raad, 2018). L'indésirabilité n'est pas une propriété intrinsèque aux personnes qui sont ainsi qualifiées, mais bien le résultat d'une assignation à identité : ce sont les rapports de domination qui produisent des indésirables et contribuent constamment à les redéfinir. (Agier, 2008 ; Clerval, Fleury, Rebotier, Weber, 2015 ; Froment-Meurice, 2016).

La dimension spatiale de l'indésirabilité tient beaucoup à sa construction comme un ensemble de pratiques et d'acteurs qui ne sont pas à leur place (Cresswell, 1983). Les activités promues et légitimées dans les espaces publics comme la consommation, les loisirs, la culture, les spectacles s'opposent à celles du logement et de travail que pratiquent les sans domicile fixe, les prostituées, les musiciens de rue, pour qui la rue est une ressource (Fleury et Froment-Meurice, 2014). De plus, c'est leur rapport à la saleté, à la maladie, à la souillure qui est constamment mobilisé pour justifier leur mise à l'écart (Cresswell, 1983 ; Froment-Meurice, 2016 ; Milliot, 2013 ; Sanselme, 2004). Comme le signale Douglas (2001), la saleté est « quelque chose qui n'est pas à sa place. Ce point de vue [...] suppose, d'une part, l'existence d'un ensemble de relations ordonnées et, d'autre part, le bouleversement de cet ordre. La saleté n'est donc jamais un phénomène unique, isolé. Là où il y a saleté, il y a système. La saleté est le sous-produit d'une organisation et d'une classification de la matière, dans la mesure où toute mise en ordre entraîne le rejet d'éléments non appropriés » (p.). La saleté est donc bien définie relationnellement, dans un système où des rapports de force construisent la norme et l'ordre.

Ainsi, les indésirables sont ceux dont on se prémunit parce qu'ils risquent de nous faire basculer, et avec nous la société, dans un questionnement dont on souhaite se préserver. Les indésirables sont ceux qui apportent

le trouble dans les identités individuelles et les positions sociales. Les marginaux sont considérés comme un sous-groupe des indésirables. Dans les écrits des chercheurs, il n'est pas rare de passer d'un terme à l'autre. Or, dans ce mémoire, parler d'indésirables pour qualifier les usagers du Cours Julien signifierait prendre position et montrer dès le départ la mise à l'écart que subie certains individus. Or, n'ayant à ce stade pas encore prouvé cette exclusion, il semble que le terme d'indésirable soit inadapté. Grâce aux observations de terrain, aux discussions avec les riverains, commerçants et usagers du Cours Julien et aux nombreuses lectures au sujet des pratiques sur l'espace public, il semble que le terme de marginal soit plus adéquat. En effet, les individus se qualifient facilement de personnes marginales : « J'suis d'ici et d'ailleurs, j'vis de rien, mais j'me sens bien tu vois. J'suis à la marge donc ouais, j'suis un marginal, un poète quoi »¹, « J'aime cette vie, genre tu te lèves et tu sais pas de quoi ta journée va être faite, c'est ça la vie de marginal »².

II.1.2 Retour sur le concept de marginalité

Le concept de marginalité s'est construit par tâtonnements et par ruptures, référant à des objets différents au fil du temps.

C'est à la fin des années 1920 que Robert Park de l'École de Chicago trace le portrait de « l'homme marginal » (Park, 1928). À une époque où les migrations étaient fortes et où les villes américaines connaissaient une croissance exponentielle, les citadins évoluaient tant dans leurs manières de se comporter et dans leurs attitudes. Les sociologues de l'École de Chicago se sont beaucoup intéressés à ces nouveaux comportements, à la mutation des rapports sociaux qu'induisait l'urbanisation. La marginalité est alors utilisée par ces sociologues pour décrire des groupes sociaux culturellement minoritaires dont le comportement s'éloigne plus ou moins de celui suggéré par les normes dominantes. Selon Park, l'« homme marginal » qu'il décrit est un individu qui apparaît avec l'essor des migrations et la mobilité, il correspond en quelque sorte à l'étranger. Mais sa marginalisation provient surtout du fait

1 Dialogue avec Eric, Cours Julien, 06/08/2018

2 Dialogue avec Fédé, Cours Julien, 06/08/2018

que venant d'une autre culture, il manque de ressources pour s'adapter à un lieu où les normes et les rapports à autrui sont différents des siens, tout en gardant ses propres réflexes traditionnels. La marginalité se manifesterait alors à deux niveaux, d'une part au niveau culturel évoqué ci-dessus (déracinement et difficultés d'intégration), mais également à un niveau spatial. Elle se traduirait en effet par une spatialité qui lui serait propre, les différentes populations marginales se regroupant selon la ressemblance communautaire ou ethnique dans des quartiers spécifiques de la ville.

Ce sont notamment les historiens qui s'emparèrent rapidement du concept de marginalité en l'associant au vagabondage, à l'absence d'attaches et à la pauvreté ainsi qu'à une non-intégration au système de production (Geremek, 1976). Malgré l'apparition relativement récente du terme, la marginalité est en effet une réalité sociale datant du Moyen-Âge et qui occupa « l'espace européen pendant au moins quatre siècles, du XIVe au XVIIIe (Castel, 2009, p.325). Dans l'analyse de Geremek sur les marginaux de Paris au XIVe et XVe siècles, le groupe étudié est un « ensemble qui ne possède ni indépendance économique, ni droit de cité », composé en grande partie « d'éléments peu stabilisés, enclins aux migrations, sans affectation professionnelle ou productive durable » (Geremek, 1976 : 6). Cette marginalité, comme celle d'aujourd'hui, pouvait être contrainte ou voulue. Il s'agit « des gens ou des groupes qui sont rejetés, ou se mettent d'eux-mêmes en marge de la vie sociale, ne participant pas aux processus de production et dont la vie reste irréductible aux normes de comportement en vigueur » (Geremek, 1976, p.6). Ainsi, Geremek différencie clairement la marginalité de la pauvreté, dans le sens où les pauvres peuvent être sans-le-sou, mais intégrés au processus productif dès lors qu'ils travaillent.

Dès le Moyen-Âge apparaissent donc des individus à la marge, principalement à travers la figure du vagabond. Au-delà de la pauvreté, ce sont leurs comportements, s'éloignant des normes établies, qui préoccupent les autorités et qui feront l'objet de nombreuses lois et d'une volonté de contrôle. Ces propos illustrent notamment l'ancienneté du phénomène de l'exclusion et des rapports de pouvoir qui s'instaurent dans les espaces publics entre l'institution et des individus sans attaches ni appartenance.

Face à ces différentes visions de la marginalité comme un état culturel (l'« homme marginal » de Park) ou comme le produit de la restructuration mondialisée de la production (« masses marginales » des pays en développement), les analystes vont progressivement développer l'idée d'une logique sociale dans la production de la marginalité. Apparaissent alors l'idée de processus et le terme de « marginalisation ».

II.2. LE PROCESSUS DE MARGINALISATION : UN CONCEPT SOCIOGÉOGRAPHIQUE

II.2.1 Le rapport à la norme de la marginalisation

Les marginaux deviennent considérés comme des individus qui se sont eux-mêmes mis en marge par un écart à la norme ou qui ne parviennent pas à s'adapter aux règles admises dans une société. Cet écart constitue alors le moyen de catégorisation et de dénomination de personnes marginales : « Le marginal est un être qui est perçu comme se mettant "hors-système" du fait d'une "inadaptation" quelconque : il est aux confins, à la périphérie, au-delà de la ligne d'horizon sociale, posé dans une distance et un éloignement qui gênent le regard, car on ne voit vraiment ce qui est, dans une mesure, familier, et non ce qui est étrange et étranger, ce qu'il est difficile de ramener à une norme connue ». (Barel, 1982, p.36-37).

Or, cette qualification et cette mise sous le regard d'une partie de la population suggèrent que la marginalité n'est pas donnée en tant que telle, mais qu'elle résulte davantage d'une construction sociale. Par exemple, Becker considère la déviance non pas comme un comportement en lui-même, mais comme le résultat d'un processus qui implique la réaction des individus à certains comportements et qui met en jeu « l'interaction entre la personne qui commet l'acte et celles qui réagissent à cet acte (Becker, 1985, p.38). En ce sens, la marginalité serait un baromètre de la société. La normalité d'une société se construirait en fonction de sa marginalité. Plus encore, cette mise en valeur et cette qualification de la marginalité serviraient selon Barel à contrôler

la société dans sa globalité à travers des mécanismes de culpabilisation et de régulation des écarts à la norme : « C'est ici l'individu ou le groupe « normal » qui est objet de régulation et de contrôle, par le biais des déviants. Le fait de montrer la déviance et la marginalité est d'ailleurs déjà un moyen indirect d'englober la normalité dans le contrôle et la régulation, car il revient à montrer aux normaux ce qui les attend s'ils ne se contrôlent pas ». (Barel, 1982, p.66).

Ainsi l'usage de la marginalité par les autorités permet de réguler la société et d'instaurer certaines normes servant les intérêts d'un groupe particulier. Mais d'après Margier (2014), la marginalité naît également des rapports de pouvoir et de la légitimité de certains à agir sur la société. Dans sa thèse, il cite Guillaume Marche, qui pour qui la marginalité s'inscrit, « bien plus que la déviance, dans une dynamique de rapports sociaux » (Marche, 2002, p.43). Elle implique donc autant le groupe normal que le groupe déviant, et correspond ainsi « au contrecoup des attentes du groupe normal vis-à-vis du groupe déviant, et non pas seulement de l'identité ou du comportement des membres de ce dernier » (Marche, 2002, p.43). Dans cette perspective, toute déviance tend à devenir marginalité, et l'exclusion le résultat de rapports de domination desquels les personnes marginalisées n'auraient que peu de possibilités de s'extraire. Ainsi : « La marginalité n'est ni, certes, une caractéristique intrinsèque de certains individus, ni même simplement la résultante d'un processus interpersonnel de stigmatisation, mais décrit, d'un point de vue sociopolitique, un rapport de pouvoir ». (Marche, 2002, p.49).

Toutefois, cette explication sociologique, même si elle est intéressante dans l'analyse des rapports de domination pouvant marginaliser certains comportements, elle ne prend pas en compte la dimension spatiale de la marginalisation. Or l'espace, par les dynamiques d'appropriation, de fermeture, d'accessibilité, dont il peut être l'objet, constitue l'une des dimensions importantes de la marginalisation.

II.2.2 La dimension spatiale de la marginalisation

À travers l'instauration d'ordre et de pouvoir, les autorités participeraient d'un processus de marginalisation de certains individus et « plutôt que

norme et déviance, le référent de la marginalité devient ordre et désordre» (Vant, 1986). Selon Renée Rochefort, la marginalité : «[...] serait d'abord une représentation sociale, valorisante parfois, mais plus souvent dévalorisante, dans laquelle bien des fantasmes sociaux entrent en jeu pour décider du non-respect des normes sociales, des déviances, en prenant le mot dans son acception la plus large, par rapport à la "normalité" » (Rochefort, 1986 : 26). Ainsi, en s'interrogeant sur la perception des pratiques légitimes, cette définition invite à tenir compte des rapports de domination dans l'émergence des représentations symboliques de norme et de légitimité, et par conséquent, de déviance et de transgression. D'où l'interprétation de la marginalité chez certains auteurs comme un « rapport social » (Vant, 1986 : 21), mais dont « le problème fondamental est alors de savoir dans quelles conditions, la dimension spatiale redouble et exagère la différenciation sociale et dans quelles conditions elle la réduit, en diminuant ou en accroissant les capacités d'intervention, de défense d'initiative des différents groupes sociaux » (Idem).

L'espace public est le lieu où la différenciation sociale est très représentée. Les normes qui subsistent quant à l'usage de l'espace public sont inévitablement en opposition à ce qui relève d'un usage marginal de ce même espace. La vision d'Antoine Bailly est intéressante puisqu'il intègre dans sa définition un usage particulier de l'espace : « le marginal est dans un état d'isolement relationnel (voulu ou non voulu) qui génère une pratique spatiale spécifique, qui contribue à son tour à l'écarter des processus d'interaction » (Bailly, 1986, p.). S'il semble parler principalement de localisation spatiale, on peut y inclure les pratiques spatiales, les usages, les stratégies d'appropriation, les relations à l'espace, etc. De cette façon, « c'est ainsi que la pratique spatiale donne un sens au processus social et constitue l'essence même de la marginalité » (Bailly, 1986).

En liant les processus sociaux aux processus spatiaux, cette appréhension de la marginalité est pertinente pour étudier les groupes qui font l'objet d'exclusion dans les espaces publics. En effet, la marginalité urbaine telle qu'elle est interprétée dans les discours des aménageurs concerne les itinérants, les sans-abri, les jeunes de la rue ou les prostituées. Il s'agit de groupes d'individus, qui chacun à leur manière, accompagnent leurs pratiques sociales

dans les espaces publics de pratiques spatiales alternatives aux exigences institutionnelles (Parazelli, 2002 ; Zeneidi, 2008). En adoptant cette définition, Margier (2014) montre que les skateurs (Malone, 2002 ; Németh, 2006) ou les graffiteurs (Kokoreff, 1991 ; Ferrell, 1993) peuvent également être marginalisés dans les espaces publics où leurs pratiques sont réglementées. Par contre, des jeunes skaters dans un parc dédié à ce sport, ou des graffiteurs mandatés par une municipalité pour réaliser une fresque deviennent pleinement intégrés. L'on voit alors l'importance de la qualification et des usages de l'espace dans les processus de marginalisation puisque certains comportements deviendront marginaux selon les lieux où ils apparaissent.

Au-delà du fait de soulever l'importance de la normalisation de l'espace, le processus associé au terme de marginalisation permet de s'abstraire d'une vision réduite de la marginalité. Ainsi, on parle de personnes marginalisées par ces mécanismes de normalisation plus que de marginaux, et le concept de marginalisation permet de décrire ces processus de mise à l'écart et d'exclusion. De la normalisation de l'espace, Margier (2014) en a défini un concept, la géographie normative.

II.2.3 La géographie normative comme vecteur de la marginalisation

La marginalisation renvoie à un rapport de pouvoir et notamment à une forme de mise à l'écart puisqu'elle rend transgressifs des comportements ou des personnes par rapport aux normes d'une société ou d'un collectif (Marguer 2014). Concernant les espaces publics, la relation entre les domaines privé et public se situe au cœur du processus de marginalisation, puisque c'est souvent la visibilité dans les espaces publics de comportements relevant de l'intimité et du privé qui leur attribue une dimension transgressive. De fait, interdire dans les espaces publics certains comportements liés aux fonctions quotidiennes pour des personnes sans-abri, réduit considérablement les conditions de leur accessibilité. À l'instar d'autres auteurs, Steck (1998) souligne l'exigence toujours actuelle d'une « inscription spatiale maîtrisée » malgré le développement de la mobilité et les phénomènes qualifiés de déterritorialisation. L'identité implique des repères qui bornent ainsi leur territoire.

En ce sens, même les populations marginalisées ne vivraient pas dans un *no man's land* ni selon un mode de vie d'errance spatiale sans signification, mais en fonction d'un univers socio-spatial spécifiquement investi de significations symboliques (Parazelli, 2002) et de normes particulières (Bergier, 1996). Elles tentent ainsi de construire leur place dans le social, mais par la marge (Margier 2014).

Ces propos soulignent l'aspect géographique de l'exclusion des personnes marginalisées dans les espaces publics. C'est en effet en fonction des valeurs associées au lieu dans lequel certains comportements apparaissent que leur dimension transgressive peut être révélée et renforcée. Ainsi, le concept de marginalisation décrit par Margier dans sa thèse de 2014 semble intéressant pour décrire la place des personnes marginalisées dans les espaces publics et l'exclusion à laquelle elles peuvent faire face. Pour lui, les dynamiques de normalisation des espaces publics sont clairement en lien avec le processus de marginalisation. En effet, dans ses écrits, il montre que l'espace semble devenir un élément moteur de contrôle et de mise à l'écart de la différence dès que cette dernière est associée à une menace.

De manière semblable, Margier *et al.* (2014) affirment que la marginalité est un rapport « où les normes sociales constituent le marqueur de la périphérie et du centre, passant ainsi d'un référent spatial à un référent social » (p.22). En effet, pour Parazelli, la marginalité dépend donc des « regards normatifs sur la construction de l'ordre et du désordre social » (in Colombo et Larouche, 2007 p17.). Namian (2015) décrit le caractère construit de la marginalité en rappelant que « les institutions, les discours et les politiques qui fabriquent concrètement et matériellement la société contribuent à produire de manière tangible la marginalité en déployant un certain nombre de pratiques et savoirs qui vont soit isoler, mettre à l'écart, rendre visible ou encore intégrer, adapter ou invisibiliser ce qui transgresse ou s'éloigne des normes sociales dominantes. » (p.44). La marginalité ne peut donc pas être pensée en dehors de la norme. Elle est également liée à ce qui est permis et ce qui ne l'est pas. « La définition de la déviance est relative : un acte tenu pour déviant dans un certain ordre normatif peut être jugé normal dans un autre ordre normatif, mais toute société impose ses normes en sanctionnant les écarts » (Bigot, 1998, p.24).

Ainsi, la marginalité n'est pas une simple catégorie fixe qui se situe à l'opposé des normes dominantes. Elle n'est pas seulement ce qu'explique Greissler (2014) : « dans l'imagerie populaire, elle est associée à la figure de l'itinérant, du chômeur ou du jeune de la rue » (p.17). Elle se situe plutôt dans un processus, se construit de manière dynamique et en continu entre la marge et le centre (Greissler, 2014 ; Castel, 1994 ; Gauthier, 1994). Greissler (2014) affirme que « plusieurs formes de marginalité coexisteraient : celles qui sont subies par les individus et celles qui sont plus "excentriques" parce qu'elles se démarquent des normes communes en termes de potentiel créatif et innovateur » (p.26). Elle ajoute que « parler de « situation de marginalité », c'est retracer la formation des « marges » (les règles et les normes qui déterminent la place des individus aux marges) et la production des « marginaux » par rapport aux centres (le statut qui leur est conféré), mais aussi, par rapport à la manière dont les individus réagissent à cette dynamique d'exclusion sociale (l'interaction entre les marges et les centres dénotent des trajectoires particulières). Ainsi, les normes, qui varient dans le temps et selon les rapports de pouvoir en vigueur dans une société donnée, agissent comme des repères incontournables pour baliser les frontières (morales, sociales, politiques, culturelles) entre le normal et le pathologique, le conforme et le non-conforme, l'adapté et l'inadapté, etc. (Otero, 2003).

II.3. LA NORMALISATION DES ATTITUDES DANS L'ESPACE PUBLIC

II.3.1 Des espaces publics stigmatisants et excluant les marginaux

Depuis la diffusion d'idéaux néolibéraux dans la plupart des sphères de l'action publique (Dardot et Laval, 2010), les personnes marginalisées sont passées dans l'imaginaire urbain du statut de victime à celui de criminel à contrôler (Smith, 1996 ; Wacquant, 2004). De ce fait, ce changement de l'opinion a favorisé une « criminalisation de la pauvreté » (Margier, 2014), qui se manifeste violemment dans les espaces publics. Comme dit plus haut, les nouvelles formes d'urbanisme et la compétition entre métropoles ont renforcé la nécessité de développer une image de marque. Dans ce contexte, tout individu qui va à l'encontre d'une image de prospérité et d'harmonie sociale devient des « encombrements sociosymboliques » (Parazelli, 2009) et leur présence doit être minimisée. « La criminalisation de la pauvreté » deviendrait du coup l'outil de préservation de la valeur visuelle et symbolique des espaces publics (Mitchell, 1997 ; Wacquant, 2004 ; Bellot et al, 2005 ; Parazelli, 2000, 2009).

Ainsi se multiplient les interdictions de fréquenter les parcs avec des chiens, d'uriner et de dormir dans l'espace public, de mendier ou de s'asseoir dans la rue. Ainsi, les sans-abri (Zeneidi, 2008), les jeunes de la rue (Parazelli, 2002), les skateurs (Malone, 2002 ; Németh, 2006), les graffiteurs (Kokoreff, 1991 ; Ferrell, 1993), les marchands ambulants (Aboukorah, 2006 ; Crossa, 2009) et les prostituées (Hubbard, 2004 ; Séchet, 2009) voient leur accès aux espaces publics s'amenuiser et leur présence susceptible d'être punie. Plus largement, les populations qui subissent cette fermeture sont les personnes marginalisées, devenues, comme évoqué, des citoyens suspects. Margier va encore plus loin en démontrant que par une assimilation récurrente de la pauvreté à la criminalité, les aménagements sécuritaires tendent à légitimer l'évacuation des personnes précarisées. Les espaces publics semblent pour l'auteur, devenir sélectifs et se fermer aux individus en situation de marginalité.

«La criminalisation de la pauvreté» est cachée derrière la notion de conflits d'usage, beaucoup plus répandu chez les acteurs institutionnels. C'est cette notion qui est mise en avant selon Margier (2014) pour justifier les actions de mise en ordre des espaces publics contre ces groupes, parce qu'elle sous-entend que des usages différenciés seraient nécessairement incompatibles. Les processus de stigmatisation qui dépassent largement le cadre de la production des espaces publics contribuent à définir certains usagers comme illégitimes. Toujours selon l'auteur, «la manière dont sont produits et régulés les espaces publics souligne combien l'espace public est d'abord entendu comme un décor, un paysage venant sur le plan esthétique embellir les espaces urbains, sur le plan économique valoriser le logement ou les commerces». Il va encore plus loin en affirmant que les espaces publics reproduisent les hiérarchies d'autres espaces sociaux, car ce sont pour les «mieux dotés», «ceux qui disposent déjà d'un logement et/ou d'un lieu de travail» que les espaces publics sont aménagés. Il y a des rapports de pouvoirs discriminants envers des groupes pour qui les espaces publics sont les lieux de vie et non des «espaces moins essentiels» comme pour les autres. Les politiques de revalorisation des espaces publics reproduiraient donc des rapports de domination sociale et contribueraient à les renforcer. Citons par exemple, le Cours Estienne d'Orves qui est investi par la population «la mieux dotée» qui consomme aux terrasses des cafés dont la présence est souhaitée. Les marginaux sont quant à eux relégués aux abords de la place ou sont même chassés violemment par les tenanciers de bars.

La prévention situationnelle contribue à la violence très concrète de la gestion de l'indésirabilité de groupes déjà démunis et pour qui l'espace constitue en dernier ressort une forme de ressource. Par exemple, le mobilier urbain et la vidéosurveillance, deux outils de l'urbanisme situationnel sont des dispositifs qui semblent plus consensuels que des mesures coercitives, mais s'avèrent aussi plus insidieux.

II.3.2 Le mobilier urbain et la vidéosurveillance comme outil de la légitimation des usages

« -Ruses, moins de la grande raison qui travaille jusque dans son sommeil et donne du sens à l'insignifiant, que de l'attentive malveillance qui fait son grain de tout. -La discipline est une anatomie politique du détail. - » Michel Foucault, Surveiller et punir in LE REPOS DU FAKIR, Stéphane Argillet, Gilles Paté, 2004

L'implantation de mobilier urbain constitue une forme de mise en ordre (Jolé, 2003). D'une part, le choix du mobilier urbain par les producteurs d'espaces publics traduit les représentations des usages légitimes. D'autre part, des dispositifs techniques sont pensés par les concepteurs de mobilier urbain pour permettre de prévenir les usages définis comme indésirables. Le mobilier urbain contribue à définir des usages légitimes, car son implantation désigne les fonctions assignées aux espaces par les aménageurs. Il doit ainsi permettre certains usages, acceptés ou non par les différentes catégories d'usagers. De ce fait, l'aménagement de l'espace par le mobilier urbain est une traduction physique, une représentation des usages acceptés des espaces. Mais pour être acceptées et respectées, ces normes doivent être perceptibles par les usagers.

Le mobilier urbain doit donc assurer la lisibilité des espaces publics et servir à configurer les usages des lieux (Froment-Meurice, 2007). Selon Froment-Meurice, il y aurait deux niveaux de formes de mise en ordre par le mobilier urbain. Le premier niveau traduirait la volonté « explicite » des producteurs d'espaces publics de prévenir les usages qualifiés « d'indésirables », le deuxième niveau serait des « impensés » et des « oubliés » donc pas réfléchi dans le sens de l'exclusion. Pour mieux comprendre la différence, elle prend comme exemple les cabines téléphoniques à Paris qui sont déposées par les services techniques. Le premier niveau dirait qu'elles sont déposées délibérément pour ne pas servir de lieu de repos aux SDF qui se servent des cabines comme d'abris. Le deuxième niveau dirait que les cabines sont déposées, car de toute façon, la majorité des Français possèdent un téléphone portable et donc ne se sert plus des cabines.

De ce fait, la prise en compte de certains usages des objets comme légitimes au détriment d'autres usages de ces mêmes objets traduit des rap-

ports de domination sociale. D'après Froment-Maurice, les choix en matière de mobilier urbain laissent transparaître des processus de légitimation/dé légitimation de certains usages et usagers.

Puisque le mobilier urbain traduit les fonctions des espaces, les objets doivent permettre certaines pratiques et d'autre interdire ou prévenir les comportements déviants, ou « indésirables ». Mais l'interdiction doit se faire de façon douce et dissimulée afin de ne pas attiser les tensions et surtout, de ne pas traduire de manière explicite les volontés politiques sous-jacentes. Pierre Bourdieu (1993) notait de façon générale que « l'espace est un des lieux où le pouvoir s'affirme et s'exerce, et sans doute sous la forme la plus subtile, celle de la violence symbolique comme violence inaperçue » (p.159).

Les exemples sont nombreux : il peut s'agir d'un muret à proximité d'un espace privé (logement, commerces, etc.) utilisé trop fréquemment par un groupe d'individus sur lequel on va ajouter une grille ou sceller des pierres pour marquer la limite public/privé ou empêcher son utilisation à des fins d'assises. Des piques et des éléments métalliques pour empêcher de s'asseoir sur les devantures des commerces (cf. photos)



Fig. 10 : Exemples de mobilier répulsif : des piques et des pièces métalliques aux abords de commerces, à gauche : Bordeaux, Crédit photo Petit Claude, à droite : Crédit photo Dijon © Radio France - Thomas Nougaillon

Cela peut aussi être des galets ou des pierres scellés dans du béton ou encore la végétalisation d'un espace pour marquer son caractère privé (cf. photos).



Fig.11 Exemples de mobilier répulsif : des galets scellés dans du béton et des cactus pour souhaiter la bienvenue aux résidents... À gauche : Crédit photo Dijon © Radio France - Thomas Nougailon, à droite : Crédit Streetpress

Le tout est invisible pour les passants, car fondu dans l'environnement urbain. Un des exemples les plus courants et fréquents est le remplacement des bancs par des fauteuils individuels ou l'ajout d'accoudoirs (cf. photos).



Fig. 12 Exemples de mobilier répulsif : des fauteuils au lieu des bancs. À gauche : Crédit photo Dijon © Radio France - Thomas Nougailon, à droite : Bordeaux, Crédit photo Petit Claude

L'assise est donc possible, mais on interdit son usage pour s'allonger et donc l'installation de populations indésirables telles que les « SDF » (Bouché, 2000 ; Froment- Meurice, 2016 ; Rivière et Thomas, 2005 ; Terrolle, 2004). Tout en esthétisant le mobilier, on garantit son acceptation par la population.

Dans «La ville dissuasive : l'envers de la solidarité avec les SDF», Daniel Terrolle (2004) décrit un banc nouveau pensé par les designers : « Une nouvelle

génération de bancs en bois avec dossier, sur support en fonte, vient d'apparaître : elle a gardé les matériaux et l'apparence des anciens bancs, mais la limitation au seul fait de s'asseoir tient à la largeur de l'assise : deux planches de bois de douze centimètres, sur une longueur normale, suffisent à empêcher tout détournement. De fait, on ne peut s'allonger sans risque sur un support aussi étroit. L'illusion est parfaite, le banc garde sa facture ancienne et sa conception "sécuritaire" est aussi efficace que discrète : ni vue ni connue.»

Mais la mise en ordre ne passe pas que par le mobilier urbain, d'autres éléments, comme la vidéosurveillance, participent également à la formation d'espaces publics exclusifs visant l'homogénéité et refusant la présence de ceux qui sont jugés dangereux, menaçants ou simplement dérangeants, car différents. La surveillance devient, en effet, partie intégrante de la sécurisation de l'espace urbain (Coleman, 2005) et les caméras se déploient rapidement dans l'ensemble des lieux communs malgré leur efficacité toute relative (Bonnet, 2012). Surveiller les individus montre la volonté des pouvoirs locaux de garantir l'ordre public en soumettant l'action des usagers de l'espace public au regard vigilant des caméras et donc, des forces de l'ordre. Mais la vidéosurveillance et le mobilier urbain ne sont finalement que deux exemples de mises en normes et de contrôle des espaces publics.

Par cette mise en ordre, ce sont les comportements dans les espaces communs qui sont ainsi régulés.

CONCLUSION DE LA PARTIE II

Cette conceptualisation de la marginalisation, à travers les mécanismes de structuration sociospatiale des usages de l'espace, permet d'interpréter les formes de l'exclusion des personnes marginalisées dans les espaces publics. Cela permet notamment de l'exprimer comme l'envers d'un processus d'inclusion et d'une normalisation de l'espace. En ce sens, la conception d'espaces publics destinés à un certain public participe d'une fermeture à d'autres publics, et plus particulièrement de leur marginalisation.

Mais le paradoxe des mesures de gestion des individus ou groupe définit comme «indésirables», c'est qu'elles ne concernent pas seulement ceux-ci, mais aussi tous les autres usagers considérés comme légitimes. Cela contribue à rendre la ville plus ou moins inconfortable pour l'ensemble des citoyens.

À Marseille, un espace public semble faire exception. Le Cour Julien paraît encore accueillant envers les populations marginalisées.

PARTIE III : LE COURS-JULIEN : UN RAPPORT SPÉCIFIQUE À LA MARGINALITÉ ?

III.1 LA VIE DE QUARTIER DU « COURS'JU »

III.1.1 Un espace public à taille humaine au cœur de Marseille

Jusqu'au 19^e siècle, Marseille est une ville enfermée dans ses remparts comme beaucoup d'autres villes françaises de l'époque. Son agrandissement est cependant ordonné dès le 18^e siècle et c'est ainsi que la ville va s'étendre au-delà de ses limites et tripler sa superficie. La ville va renouer avec l'actuel quartier du Cours Julien. La topographie naturelle de Marseille, faite de collines et de vallons, en fait l'un des quartiers les plus hauts de la ville, offrant une vue imprenable. Il est littéralement « coupé » de la ville basse et rattaché par deux passerelles construites après la démolition des remparts.

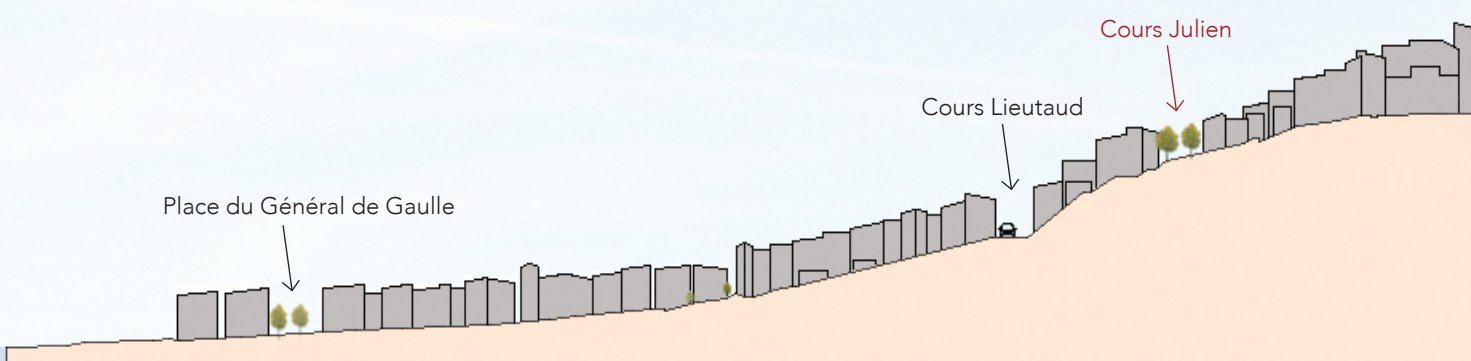


Fig.13 Coupe topographique, la ville basse, la ville haute, 2017, Diagnostic Master I

En sus de son emplacement, la forme du Cours Julien participe à son isolement du reste de la ville. En effet, les 9500 m² que compte l'espace public sont répartis sur un espace dont la forme est héritée du temps où les remparts étaient encore debout : le Cours suit l'ancien tracé des fortifications. Dès leur démolition, des maisons « trois fenêtres » ont été construites sur les bords de l'espace et ont commencé à l'encercler. Toujours présentes aujourd'hui, ces maisons typiques de Marseille côtoient des bâtiments de style haussmannien. De fait, les hauteurs varient entre le R+2 pour les plus basses, et R+5 pour les plus hautes. Cet enfermement par le bâti participe à la mise à l'écart du Cours et au sentiment d'intimité qui s'en dégage.

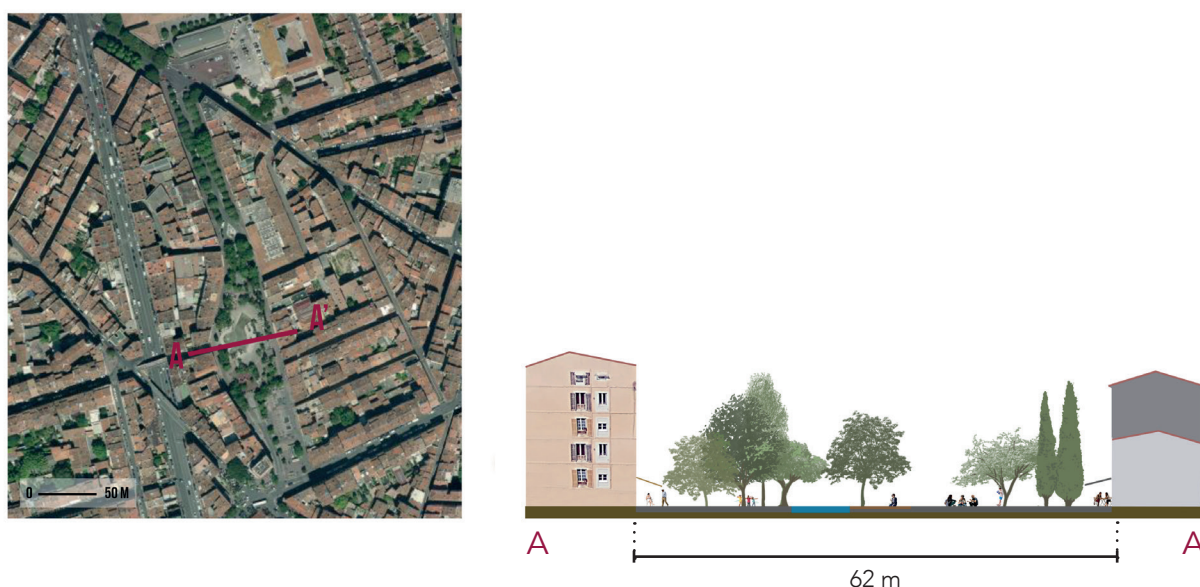


Fig. 14 Coupe de principe du Cours Julien, 2017, Diagnostic Master I

De par le fort dénivelé et bien que sa position géographique en fasse un quartier central de la ville, le quartier est dépourvu d'axe majeur de circulation. Seules des voies de desserte et une avenue à double sens peuvent générer des nuisances sonores propres au transport. La majeure partie des déplacements se faisant à pied (cf. diagnostic territorial de 2017), il détone de la plupart des quartiers environnants tels que Noailles ou La Plaine où la circulation automobile est omniprésente. Le quartier du Cours Julien est préservé du bruit de la circulation, un peu à la façon des noyaux villageois qui existent encore sur Marseille, tel que le quartier du Panier.

La situation géographique et la morphologie de l'espace public ne sont pas les seuls facteurs qui participent à ce sentiment d'intimité. C'est aussi le fait de la paysagiste aux commandes des deux requalifications du Cours.

En effet, en 1975, Isabelle Linski est chargée de transformer le Cours Julien alors occupé par un parking à ciel ouvert en véritable place publique. Son idée est radicale : enlever les voitures et transformer le parking en place publique. Elle souhaite créer un espace intimiste où les relations se feraient aisément. Elle pense faire de ce parking un lieu de vie culturel (Isabelle Linski, entretien téléphonique, avril 2017). Dès lors, la paysagiste va transformer les lieux de manière ludique grâce notamment à la végétation pensée à la façon d'un jardin botanique (noms des essences inscrites), mais aussi de l'eau qu'elle va penser comme un jeu (bassins, fontaines). Dès sa livraison, le projet connaît un vif succès auprès des habitants et des Marseillais dans leur globalité.



Fig. 15 Photo du Cours Julien en 1970, Isabelle Linski

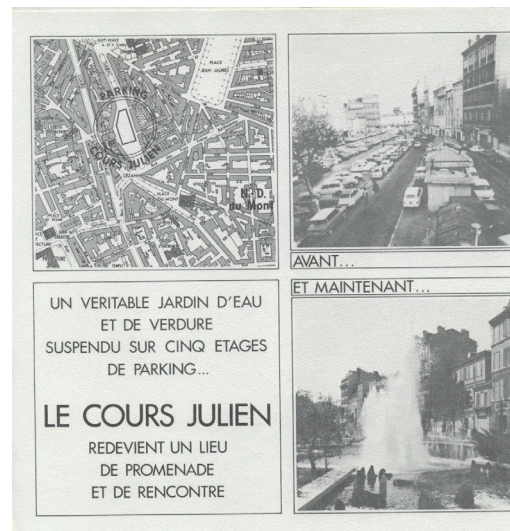


Fig. 16 Reportage photo après les travaux, 1970, Isabelle Linski



Fig. 17 Photo de la fontaine, 1970, Isabelle Linski



Fig. 18 Photo de l'un des bassins, 1970, Isabelle Linski

Malgré cette appropriation rapide et l'attachement des riverains à l'espace, les dégradations et le manque d'entretien, le Cours Julien est à nouveau repensé en 2003 par la même paysagiste, plébiscitée par les habitants eux-mêmes. En effet, après un appel d'offres lancé par la municipalité, tous les projets proposés sont refusés par les habitants. Les équipes retenues souhaitent fermer la place avec des grilles à la façon d'un jardin public et enlever les bassins; les habitants s'y sont vivement opposés. La place devait rester un espace public ouvert et conserver les bassins qui apportaient fraîcheur et procuraient un fond sonore apprécié. Les habitants ont eu gain de cause et la mairie a fait de nouveau appel à Isabelle Linski. La deuxième requalification du Cours Julien sera relativement mineure : nouvelles aires de jeux, sécurisation des bassins, changement des revêtements. Néanmoins, elle marquera un tournant dans la vie du quartier du fait de la piétonnisation. Cette dernière sera accueillie avec une certaine réticence des habitants, craignant qu'elle rende plus difficile l'accès aux logements ainsi qu'aux commerces.

Pourtant, c'est bel et bien la piétonnisation qui a complètement modifié l'environnement sonore et visuel du quartier. Le bannissement des véhicules a permis d'asseoir l'identité de « quartier en village ». Bien plus qu'un simple quartier résidentiel, le Cours Julien est devenu un véritable lieu de vie, notamment grâce au développement des commerces de proximité. La profusion de boutiques et l'offre qu'elles proposent donnent l'impression d'une « auto-suffisance » alimentaire. La piétonnisation a permis leur accessibilité par les modes de déplacement doux, offrant quant à eux, la possibilité des rencontres fortuites, des échanges entre riverains. Ces rencontres sont très valorisées par les habitants et les commerçants du quartier et expriment la dimension de « village » qui caractérise ce quartier.

Parler de village prend tout son sens quand on sait qu'au Moyen-Age, le Cours Julien prenait le nom de Bourgain qui signifie en ancien français, « petit bourg ».

III.1.2 Des réseaux d'interconnaissance source d'un sentiment commun d'appartenance ?

La proximité des différentes activités et l'accessibilité à pied à une multitude de commerces participent à l'attachement qu'a l'ensemble des riverains interrogés. Plus encore, la connaissance entre voisins et entre commerçants est prônée par les riverains comme une valeur particulièrement forte associée au quartier. Il s'agit selon plusieurs d'entre eux de l'un des atouts du lieu, sur lequel se construit notamment leur attachement. Les opportunités de sociabilité et d'interactions que chacun trouve dans ce quartier semblent alors assez fortes et renforcent l'image du quartier village.

Le sentiment d'appartenance traduit par l'attitude envers le quartier repose sur l'identité, l'attachement ainsi que la solidarité (Frisou, 2012) s'illustrant dans les propos de l'un des enquêtés : « entre commerçants on se serre les coudes, quand il manque un truc à l'un, l'autre lui prête, c'est comme ça ici"¹. Pour Eléna Filippova et France Guérin-Pace (2008), le sentiment d'appartenance renvoie à une perception affective traduisant attachement et solidarité.

Ainsi l'expression de l'appartenance envers le territoire ne peut pas être dissociée d'une dimension affective qui est à la base une perception identitaire pouvant évoluer vers un sentiment d'attachement. L'attachement se traduit par un sentiment de bien-être en ce lieu et *a contrario* un sentiment de perte si on est obligé de le quitter (Guérin-Pace, 2007).

L'attachement au quartier est traditionnellement associé aux liens affectifs qui lient l'individu à son espace résidentiel. Les premiers travaux sur ce thème emploient plusieurs termes : marquage affectif (Leroy, 1974), sentiment d'appartenance (Fried et Gleicher, 1976), sentiment de communauté (Hunter, 1975), les deux derniers termes laissant apparaître l'importance des relations sociales dans la notion d'attachement. Cela va dans le sens des propos recueillis auprès de Sylvain, riverain d'une quarantaine d'années : « Ici on connaît son boucher, son boulanger, on connaît ou au moins on reconnaît ses voisins { ... } c'est les relations qu'on a qui font qu'on aime ce quartier"². La sociabilité

¹ Entretien avec Emilie, commerçante, 16/08/2018

² Entretien avec Sylvain, riverain, 16/08/2018

développée dans le quartier est ainsi une dimension importante de l'attachement au à ce dernier. De ce fait, il est associé au sentiment d'appartenance au voisinage (Unger et Wandersman, 1985), voire envisagé comme générateur d'échanges et de cohésion sociale (Coing, 1966).

L'interconnaissance participe au sentiment d'appartenance des riverains et contribue à créer l'identité du Cours Julien.

L'espace public et le quartier en général regorgent de lieux favorisant l'interconnaissance. La multitude de bars et de cafés en est un des symboles. Nombreux sont les usagers à venir partager un verre avec leurs voisins de table, les habitués se reconnaissent, les riverains se retrouvent, etc. Les lieux culturels comme l'Espace Julien, une salle de concert installée dans le quartier depuis plus de trente ans, et les nombreuses galeries d'art sont également au commencement de fréquentes rencontres. Tout comme les parcs d'enfants où les discussions entre parents sont d'usage et où les enfants grandissent ensemble, ces lieux facilitent grandement l'interconnaissance.



Fig. 19 Une des deux aires de jeux : enfants, parents et personnes isolées, 2018, J. Capdevielle



Fig. 20 Terrasses de cafés : au petit matin les habitués se retrouvent, 2018, J. Capdevielle

Le Cours Julien est un quartier phare de la vie associative marseillaise. Les associations créent et/ou entretiennent les liens qui unissent les riverains. L'Association du Cours Julien, une des plus emblématiques, est à l'origine de la plupart des actions dans le quartier : journées des plantes et des jardins, vide-greniers, concerts, mais aussi réunions de quartier, etc. D'autres associations, bien connues au-delà des limites du Cours Julien, participent du dynamisme du quartier. C'est le cas de Fokus 21, un « média citoyen créateur de

liens «¹, à l'origine d'une web télé participative (Émission Toile de Mars en collaboration avec l'Association du Cours Julien) et d'émissions de radio où les invités abordent des sujets variés en lien avec la vie de quartier. L'Equitable café est également une association incontournable ; son credo : « expérimen-ter et promouvoir des alternatives positives et solidaires en donnant à tous les moyens de s'informer, d'échanger et de créer »². Enfin, la DarLamifa, "espace d'épanouissement populaire à Marseille"³ a pour objet de favoriser l'émancipation et le développement des personnes par l'organisation d'événements artistiques, culturels et éducatifs.

L'interconnaissance est maintenue grâce à de nombreux évènements à l'initiative de ces mêmes associations et des riverains. Instigatrices des sardinades géantes, des repas du Cours Julien, de concerts, d'expositions en plein air ou de projections sur l'espace public elles favorisent les échanges et l'interconnaissance. En effet, ces fêtes sont bien plus que de simples « évènements » populaires. D'après les dirigeants de l'Association du Cours Julien « L'engagement à animer son espace de vie, contribue au développement du lien social, crée des opportunités de rencontres et va dans le sens d'un rassemblement favorable à l'échange, au mieux se connaître, au mieux vivre ensemble. Les fêtes de quartier contribuent au partage intergénérationnel et offrent des temps pour chacun (identité) et des temps pour tous (mixité). Elles favorisent la transmission de valeurs comme celles du respect de l'autre, de la citoyenneté, de la solidarité."⁴ Les liens ainsi créés ou maintenus participent au sentiment d'appartenance décrit par les riverains.

Les riverains et commerçants interrogés parlent d'une relation affective particulière qui les lie au Cours Julien. Ils perçoivent en effet leur quartier comme un espace de voisinage dans lequel ils se reconnaissent, dont la dimension de proximité fait l'attrait et doit être maintenue.

1 Slogan de l'association, <http://www.fokus21.org>, consulté le 25/08/18

2 Slogan de l'association, <https://equitablecafe.org>, consulté le 25/08/18

3 Slogan de l'association <https://darlamifa.org>, consulté le 25/08/18

4 Texte de présentation de l'association, <http://coursjulien.marsnet.org>, consulté le 25/08/18

III.1.3 La revendication d'une identité de quartier : son appropriation par les habitants

Dès l'arrivée au Cours Julien depuis le Cours Lieutaud, l'identité du quartier transparaît : des marches colorées et un panneau aux lettres lumineuses avec la mention : "Quartier des créateurs". Deux indices qui en disent long quant à l'image renvoyée aux visiteurs.



Fig. 21 Les escaliers du Cours Julien depuis la passerelle du Cours Lieutaud, 2018, J.Capdevielle

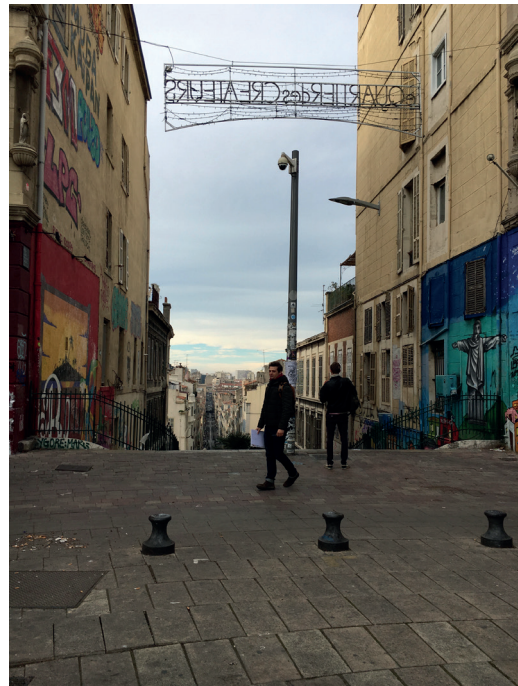


Fig. 22 « Quartier des créateurs », 2017, J.Capdevielle

Avant de revêtir des couleurs criardes et d'être rebaptisé, le Cours Julien était surnommé "le ventre de Marseille".

En effet, le quartier accueillait le marché au gros de la ville. Les artisanes (semi-grossistes) et les revendeuses se partageaient alors la vente des productions des maraîchers locaux. Mais dans les années 1970, le marché a été délocalisé aux Arnavaux, la station de métro fut construite et le quartier commença à se transformer.

Le marché n'étant plus, des dizaines de grands locaux sont libérés. Du foncier disponible couplé à un contexte politique promouvant la culture, c'est tout naturellement que le quartier s'est tourné vers l'offre culturelle. Comme se

souvent Marianne Doullay, coordinatrice générale de l'Association du Cours Julien, "En 1981, c'est l'arrivée de Mitterrand qui soutient la culture et aide à l'émergence d'un mouvement associatif. C'est là que les cafés-théâtres de la Plaine vont ouvrir. Y'a rien, des espaces vides, et des gens qui ont des projets et qui sont soutenus politiquement. »¹. "Un des atouts des quartiers, ce sont les locaux", dira Patrick Bardou au quotidien. L'homme est le cofondateur de la maison d'édition Parenthèses sur le Cours Julien, il s'est installé dès le départ du marché. Profitants de larges surfaces, les artistes ont installé leurs ateliers et se sont vite appropriés les lieux et ont propagé dans le quartier leur propre culture qu'on qualifiera de "bohème".

L'expression de "vie bohème" apparaît pour la première fois en 1851 dans *Scènes de la vie de bohème*, de Henry Murger. Le terme, venant de "bohémiens", fait référence à des populations qui vivent dans la pauvreté, à la limite de la clochardisation. On utilise l'adjectif "bohème" pour désigner des gens qui se réfugient en marge de la société pour se consacrer entièrement à leur art. Ils se complaisent dans cette vie de misère qu'ils préfèrent aux trajectoires que les gens conventionnels jugent plus dignes. À ce sujet, Jerrold Seigel a écrit : "la bohème fut l'assimilation de styles marginaux par des bourgeois afin de dramatiser l'ambivalence vis-à-vis de leur identité sociale et de leur destinée". Cette attitude est à l'origine d'une représentation liée à l'art : s'engager dans l'art est refuser de vivre une vie stable et prescrite par l'ordre social dominant, refuser le conformisme. Ainsi, les artistes, qui revendiquent parfois leur marginalité et valorisent les marges subversives, peuvent à travers leur art contester les valeurs établies.

La vie de bohème fait partie intégrante de l'identité du quartier et transparaît dans ce que l'on peut appeler les "initiatives partagées d'investissement de l'espace".

Le simple fait de ne pas consommer dans les bars et les restaurants, mais sur l'espace public est en soi, un acte fort d'anticonformisme. Au Cours Julien, l'anticonformisme paraît pourtant être la norme. En effet, ce n'est pas

1 Extrait d'un article du 20 minutes, <https://www.20minutes.fr/marseille/2120511-20170914-20minuit-comment-quartier-plaine-devenu-hotspot-vie-nocturne-marseille>, 2017, consulté le 28/08/18

une personne, mais des dizaines qui investissent l'espace en s'asseyant à même le sol. Des dizaines d'autres restent debout en consommant alcool et produits stupéfiants sans qu'à aucun moment, elles se sentent en situation d'il-légalité ou en dehors de la norme. La pratique de la consommation en dehors des bars et restaurants n'est pas un acte marginal ou isolé, puisqu'adopté par beaucoup.



Fig.23 « L'anticonformisme », 2018, J.Capdevielle

Les initiatives partagées se retrouvent également dans l'acte de verdir le quartier. En effet, des pots de fleurs sont disposés ça et là dans les rues du Cours Julien : un palmier dans une comports, du jasmin traversant le ciel, des jardinières récupérées on ne sait où et occupées par des plantes aromatiques. Cette profusion de végétation initiée par les habitants traduit un acte d'appropriation certain. La végétation rend visible l'appropriation et permet aux riverains de marquer leur territoire.

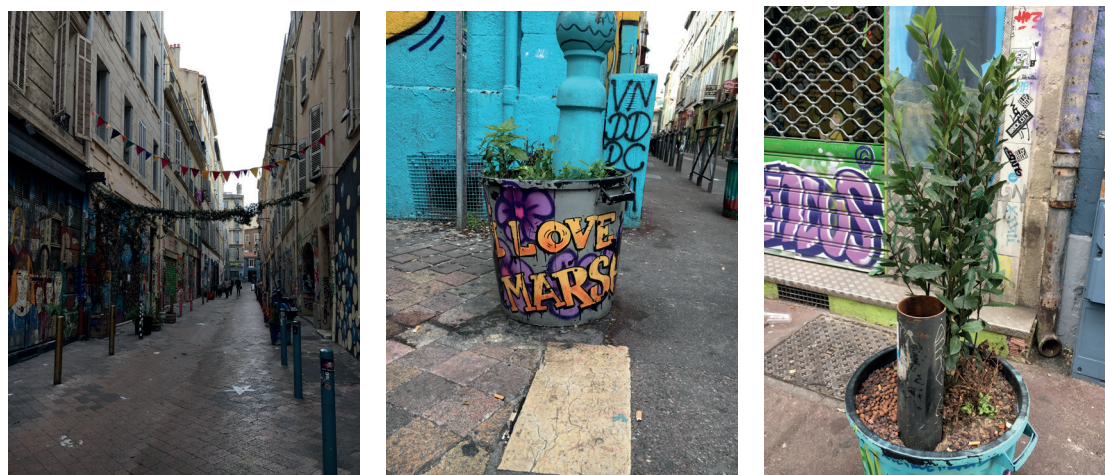


Fig. 24 L'appropriation par le verdissement des rues, 2018, J.Capdevielle

Marquer le territoire c'est ce que permet au sens propre le tag¹, le Graffiti et la fresque. Les moindres mètres carrés accessibles depuis le sol ou par tout objet permettant d'accéder aux niveaux supérieurs (échelle, poubelle, perche, etc.) sont aujourd'hui recouverts. D'abord marginalisé, le graffiti est devenu une composante forte de l'identité du quartier et la marque d'appropriation suprême de certains crew². Afin de comprendre les tenants et aboutissements du graffiti, il est intéressant de citer Luciano Spinelli, sociologue, qui le compare au processus de production publicitaire. En effet, au départ, le tagueur est amené à inventer une marque originale, dotée de signification, qui retient l'attention puisqu'elle doit être facilement repérable. Ensuite, cette marque doit être déposée, c'est-à-dire, enregistrée dans le milieu où elle est censée percuter. Dans le cas du tag, elle a pour but d'être reconnue comme la marque de quelqu'un, du crew afin de ne pas être recopiée. Finalement, cette signature doit être diffusée dans la ville, vue par tous, "cartonner", pour devenir "une des marques de référence au sommet d'une hiérarchie informelle" (Spinelli, 2008). C'est l'acte le plus fort d'appropriation de l'espace sur le Cours Julien, car le plus visible.

Un collectif de tagueurs interviewé par le journal Marsactu en mars 2018 parle de cette appropriation des lieux : "Au début, on peignait au Panier. Là bas, on tapait aux portes des gens et on demandait si on pouvait peindre. Si c'était oui, on peignait tranquillement toute la journée. Si c'était non, on allait taper à la porte d'à côté. Ici par contre, on ne le fait pas. Je ne sais pas trop pourquoi. Sûrement parce qu'on se considère plus chez nous. On traîne ici tout le temps, c'est notre quartier, on s'est approprié les lieux."

Jusqu'aux années 2000, le tag, le graffiti ou la fresque étaient perçus comme sales, dégradants pour l'image du quartier et revêtaient un caractère illégal, quel que soit le dessin. Depuis dix ans, il est à la mode dans le monde entier ce qui a permis la progressive acceptation par l'ensemble des usagers même s'il reste un acte répréhensible par la justice.

1 Selon le sociologue Spinelli Luciano, « Le graffiti est la production visuelle urbaine issue de la culture hip-hop qui peut varier d'une signature monochromatique nommée le tag, à l'élaboration de dessins et lettrages colorés nommés fresques », 2007, p. 77-89

2 Dans le langage des graffeurs, crew signifie équipe, bande.



Fig. 25 Échantillon de tags, graffitis et de fresques visibles sur le Cours Julien, 2017, J. Capdevielle

Au Cours Julien, la police serait plus souple qu'ailleurs comme le souligne Joke, un graffeur habitué des lieux "Dans ce quartier on se sent plus à l'aise, tu vas graffer beaucoup plus librement au Cours Ju que par exemple le long de la Corniche. Même les flics sont plus tolérants dans ce quartier." Les propos du Collectif anonyme montrent également l'acceptation des riverains : "Ça se passe souvent très bien, car les gens ont l'habitude. En général ça se passe bien au Cours Julien. J'ai un peu l'excitation de l'interdit, car je n'ai pas d'autorisation, mais j'ai plus l'impression de participer à quelque chose de collectif qui fait réagir les gens du quartier et crée une émulation. Quand j'ai peint de portrait de la petite fille, je voyais les gens sortir de l'immeuble et me sourire, me faire un compliment. Au bout du dixième j'ai demandé à quelqu'un qui était le propriétaire. On m'a dit 'elle est passée tout à l'heure'. En fait, la propriétaire m'avait déjà vu et en passant elle a dit 'ah super, j'en avais marre de voir ce qu'il y avait dessous'".

En plus de marquer un territoire, le graffiti permet de faire passer des messages engagés, de montrer une position politique, un désaccord. Les murs du Cours Julien s'ornent alors de fresques dénonçant l'utilisation des armes à feu (cf.photo), le déploiement des caméras de surveillance en centre-ville comme en atteste le Collectif anonyme : "Bref, le thème de la fresque c'était la vidéosurveillance. L'idée était de réagir à l'installation de toutes ces caméras en centre-ville. On a donc fait une grande fresque dans toute la rue Bussy-l'Indien sur ce sujet et dans ce contexte politique bizarre de rénovation urbaine et de gentrification, qui est d'ailleurs toujours en cours à Noailles et la Plaine, mais surtout à la Joliette". Les murs, vus par des centaines de passants, peuvent alors devenir le support d'expression des lanceurs d'alertes.



Fig. 26 Graffiti dénonçant l'utilisation d'armes à feu, 2017, J. Capdevielle

Les façades peuvent également rendre hommage comme c'est le cas actuellement dans la rue Armand-Bédarrides. Cofre (Antoine de son vrai nom) était un jeune du quartier, bien connu dans le milieu du graffiti. À sa disparition subite, toutes les figures du Cours Julien sont venues graffer en sa mémoire. La rue est donc recouverte du *blaze*¹ du jeune homme de dix-neuf ans comme en témoigne le Collectif anonyme : "Cette triste nouvelle a lié les gens, et certains ont décidé de repeindre toute cette rue en l'honneur d'Antoine. Les participants ont donc peint son blaze et personne n'a signé. Mais quand on a l'œil un peu aguéri, on reconnaît les différents styles des acteurs de la scène marseillaise."



Fig. 27 La rue Armand-Bédarrides, entièrement recouverte en l'honneur du graffeur

Ce témoignage insinue qu'il faut être dans le milieu du graffiti pour appréhender cette forme d'art urbain, mettant automatiquement les néophytes de côté.

Au fil des années, l'identité du Cours Julien s'assoit et se revendique. Cette identité joue sur l'ambiguïté entre l'alternativité et la marginalité des lieux. Mais les marginaux participent-ils à cette identité ?

¹ Pseudonyme des graffeurs

III.2 UNE VIE DE QUARTIER QUI INTÈGRE LA MARGINALITÉ ?

III.2.1 La présence quasi permanente des marginaux sur le Cours Julien

Avant toute exposition des faits, il est important de souligner que l'observation menée sur le Cours Julien est conditionnée par la saison où s'est déroulé le terrain : l'enquête a été menée période estivale. L'été, les individus quels qu'ils soient, sont davantage en extérieur ce qui peut brouiller l'interprétation des résultats. De ce fait, les observations exposées ci-après sont à prendre avec le recul adéquat.

L'observation de terrain sur différents jours de la semaine et à des heures variées, montre qu'en période estivale, la présence des marginaux sur l'espace public est quotidienne. Cependant, leur nombre n'est pas constant au fil des jours et des moments de la journée.

En début de semaine, les marginaux n'investissent les lieux qu'en fin de matinée. Stéphane qui vit depuis quatre ans dans sa voiture ouvre une voie vers une explication : « Le matin y'a personne parce que c'est qu'il faut trouver à manger et si on peut, on va se doucher, mais ça... bah comment dire, bah ça prend du temps. Donc moi j'arrive pas avant 13h et les autres et ben... c'est pareil ». En effet, en faisant quelques recherches, on comprend qu'il n'existe pas de douches publiques à Marseille. Les rares douches accessibles sont celles mises à disposition par les structures associatives ou l'unité d'hébergement d'urgence (UHU). Or, ces centres ont de plus en plus de mal à faire face à la demande croissante liée au contexte économique et social actuel. De ce fait, les temps d'attente sont longs, ce qui peut expliquer le retour des marginaux qu'en début d'après-midi.

S'il n'y a pas de marginaux le matin au Cours Julien, c'est aussi parce que ceux qui n'ont pas de toit¹ n'y dorment pas, comme en témoigne Marc : « La nuit, on reste pas là {sur le Cours Julien}, on va s'trouver un autre coin. Bah du coup on revient le lendemain ». Autre témoignage, celui de Pierre, un jeune homme d'une vingtaine d'années. Il raconte partir du Cours Julien à la nuit tombée, pour rejoindre un appartement vide transformé en squat dans le troisième arrondissement. Il revient tous les jours à partir de midi, cherche un coin ombragé et commence sa nuit. En effet, il a confié rester éveillé jusqu'au

¹ Comme dit dans la partie 2, tous les marginaux ne sont pas des SDF.



● Présence de marginaux

Fig. 28 La pratique spatiale des marginaux en début de semaine, 2018, J.Capdevielle



Fig. 29 La pratique spatiale des marginaux en fin de semaine, 2018, J.Capdevielle

lendemain par crainte des rixes, des vols ou des agressions liées à la drogue qui circule dans le squat. Ces deux témoignages donnent des facteurs explicatifs à la faible présence des marginaux en matinée.

En observant les cartes, on remarque que les marginaux s'installent rarement au centre de la place et semblent privilégier les extrémités. Pierre va une nouvelle fois éclaircir la situation. Il raconte qu'une fois réveillé, il veut « Avoir l'œil sur tout et tout le monde » parce qu'il « aime regarder les gens et s'inventer des histoires sur leur vie ». De ce fait, les pourtours du Cours Julien lui offrent une large vue sur les faits et gestes des passants. Pour les autres personnes interrogées, la raison souvent invoquée à leur localisation en périphérie de la place, est le manque de mobilier urbain. Cela les oblige à détourner tous les supports pouvant servir d'assises (murets, bouches d'aérations, etc.), majoritairement situés aux extrémités de l'espace.

Au fil de la journée, les marginaux arrivent les uns après les autres et forment des petits groupes de trois ou quatre individus tout au plus selon les connaissances et les affinités de chacun.

En fin de semaine, leur présence est plus marquée, c'est le cas des jeudis, vendredis et samedis soirs. Les marginaux se retrouvent en groupes plus importants que les jours précédents et occupent l'espace selon une certaine organisation. En effet, les groupes de marginaux se sont appropriés des coins en fonction de leur groupe et de leurs activités. Par exemple, les escaliers sont investis par des musiciens de rue et des revendeurs de stupéfiants. L'emplacement est stratégique puisque les escaliers sont l'entrée principale du Cours Julien depuis la ville basse. L'appropriation des marches se fait ici de manière visuelle et sonore. En effet, depuis la passerelle menant aux escaliers, la musique provenant des jembés signale aux usagers leur présence.

À l'ouest de la place, nombreux sont les marginaux à s'approprier le muret qui sert de soutènement à l'aire de jeux pour enfants. Deux groupes se distinguent : un groupe rassemblant des hommes et des femmes noirs, un autre, plus hétérogène en âge composé d'hommes blancs de 25 à 55 ans. Parmi eux se trouvent Eddy et Brice, la trentaine tous les deux, une ressemblance dans l'allure (gros sac à dos, chaussures de marche, piercings), dans l'attitude

(rire, fumer, boire) et inséparables, sauf quand il s'agit d'aller demander une cigarette à un passant ou de boire une bière avec un groupe d'étudiants. Le reste de la bande est composé d'électrons libres ne se retrouvant qu'en fin de journée pour briser la solitude.

À l'est, le long muret longeant l'entrée du parking souterrain est un endroit reculé, peu visible des passants. Il accueille nombre d'individus qui souhaitent se mettre à l'écart de la foule du centre de la place. Ce sont pour la plupart des habitués des lieux qui fonctionnent en binôme ou « en famille » comme le souligne Paolo, un SDF qui vient au Cours Julien depuis dix ans.

III.2.2 Inclusion de la marginalité ? ...

Le Cours Julien étant dépourvu de mobilier urbain répulsif, les marginaux choisissent leur emplacement. Ils marquent leur présence en s'appropriant des endroits précis comme exposés dans le 3.1. Ces espaces sont situés sur les pourtours, mais restent cependant très visibles par l'ensemble des usagers.

La visibilité des personnes marginalisées s'accroît donc le soir et le week-end. En sus de leur nombre, les activités des marginaux les rendent d'autant plus visibles et audibles : « poser du son », danser, se bousculer, parler fort, s'alcooliser, etc. Autant de pratiques que l'on retrouve chez nombre d'usagers de la place. En effet, la jeunesse marseillaise a tendance à s'appropriier l'espace en s'asseyant à même le sol et en consommant son propre alcool (cf. 3.1). Les lycéens et étudiants, à la façon des marginaux, « posent leur son » et parfois, se mettent à danser.



Cette ressemblance dans les comportements participe aux échanges entre les individus et permet des discussions spontanées. Les marginaux sont inclus dans les soirées des étudiants et vice versa comme en témoigne Max : « baaah faut dire que le Cours c'est plus tolérant, on est pas les seuls à pas boire dans les bars, regarde tous ces p'tits jeunes qui doivent plus avoir un rond bah ils font comme nous, et d'ailleurs, c'est eux qui viennent souvent nous parler, passer un bout de la soirée avec nous. ». C'est aussi souvent le cas entre les clients du Vidéodrome (un vidéoclub/cinéma/bistrot/bar dont la philosophie est « de rencontrer, d'échanger et d'expérimenter »¹) et le groupe de personnes marginalisées qui investit les abords de l'aire de jeux. Accolés à la terrasse du bar donc séparés d'un ou deux mètres des tables, les clients et les marginaux s'interpellent facilement.



Fig.31 Proximité : terrasse du Videodrome, au premier plan les clients, au second plan les marginaux, 2018, J. Capdevielle

Accepter que des non-consommateurs entretiennent des relations avec les clients est encouragée par la direction de l'établissement. De plus, les observations témoignent de la bonne relation que les serveurs entretiennent avec les marginaux : dons de nourriture à la fermeture du bar, dons d'eau, de cigarettes, de bière, échanges amicaux (salutations, plaisanteries)...

Cette inclusion est aussi visible dans les escaliers principaux du Cours Julien. En mettant de côté les acheteurs de stupéfiants qui, lors des transactions font pour beaucoup de fausses conversations en guise de couverture, la musique (cf.3.1) attire nombre de visiteurs à danser et investir les marches.

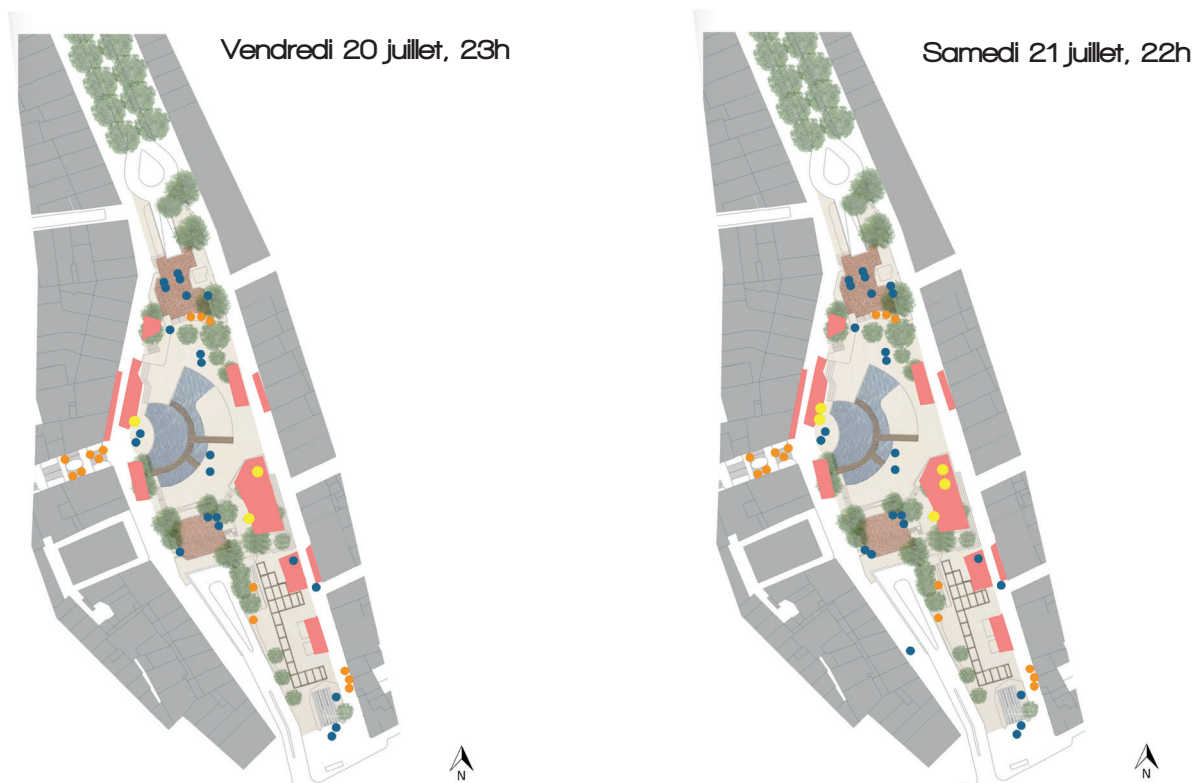
¹ Extrait de la présentation des lieux, <https://www.videodrome2.fr>, consulté le 29/08/18

La pratique de ces deux formes d'art favorise l'échange entre les personnes comme en témoignent ces quelques phrases tirées d'échanges avec les marginaux : « Ici on est tranquille, les gens sont cool, personne pour nous dire qu'on est pas les bienvenus », « C'est le seul endroit où j'peux me poser avec ma bière, fumer mon joint sans qu'on vienne me casser les couilles »...

La proximité physique avec les autres usagers comme en attestent les cartes ci-dessous et ci-contre, facilite donc les échanges et l'entente entre les marginaux et les autres usagers.



Fig. 32 Relevé de toutes les pratiques confondues, 2018, J.Capdevielle



Or, certains signes montrent que l'inclusion tend à se transformer en cohabitation.

III.2.3... ou simple cohabitation ?

Les faits décrits dans la partie précédente correspondent à la réalité du Cours Julien en début de soirée et en week-end. Or, en fonction des jours et des heures de la soirée, l'inclusion par les discussions et par la ressemblance des pratiques peut se transformer en simple cohabitation.

En France, les soirs de fêtes sont associés aux jeudis soirs pour les étudiants et aux vendredis et samedis pour le reste de la population. En dehors de ces jours, la consommation d'alcool jusqu'à l'ivresse est davantage stigmatisée. En effet, l'ancrage socio-historique de l'alcool tend à l'assimiler à

des moments de convivialités (Lo Monaco, Guimelli & Rouquette, 2009), or, consommer en pleine journée, sort de la norme et a tendance à être perçu comme une action déviante. Selon Tavani, Lo Monaco et Piermattéo et al (2015), un comportement déviant est un comportement qui est jugé comme étant une menace pour le fonctionnement social. La consommation d'alcool peut également avoir des conséquences sur le plan somatique. L'individu peut en plus d'être évalué comme étant une menace pour autrui, être perçu comme une menace pour lui et pour sa propre santé. Il y a un changement d'attitude, de regard envers les marginaux qui consomment quotidiennement de l'alcool sur l'espace public. En plus de l'alcool, certains avouent consommer des psychotropes. Les effets du combo alcool/drogues désinhibent les consommateurs. Les décibels montent, les discussions se transforment en débats et peuvent aller jusqu'à des gestes violents (bouteilles jetées par terre, bousculades). Ces comportements sont pour la plupart acceptés le week-end, car ne diffèrent peu ou prou de ceux des autres usagers.

Mais étant assimilés à la fête, ces comportements ne sont plus tolérés en dehors des jeudis, vendredis et samedis soirs. La consommation d'alcool et les effets qu'elle entraîne mettent à l'écart les marginaux en semaine, car elle ne rentre pas dans la norme sociale. Les marginaux retournent de fait à la marge de la société.

L'inclusion est ainsi à nuancer puisqu'elle dépend d'une certaine temporalité : inclusion relative en journée et début de soirée, cohabitation (pas toujours pacifique) la nuit.

III.3. UN QUARTIER ALTERNATIF « À LA MODE » : LES MARGINAUX FUTURS « INDÉSIRABLES » ?

III. 3.1 Des politiques locales qui surfent sur le caractère alternatif des lieux

Avec 4 millions de touristes par an, 12 000 emplois dans le tourisme et 700 millions d'euros de retombées économiques, Marseille affiche un véritable développement en tant que destination touristique. Selon le site TripAdvisor (site web américain spécialisé dans le tourisme) Marseille est la 3e ville française préférée de ses internautes. Le tourisme est donc un véritable enjeu pour la ville, un point partagé à l'échelle nationale.

Pour se démarquer des autres villes de France, Marseille mise sur ses atouts : le port, la nature environnante et les quartiers emblématiques de la ville. Le Cours Julien fait partie de ses hauts lieux de Marseille de par son histoire riche, mais aussi de par l'offre culturelle qu'il propose.

Afin d'attirer les touristes, une vaste campagne de publicité a été lancée par la ville et relayée par les sites Internet dédiés au tourisme. Il est intéressant de voir comment la toile dépeint le quartier. Il y est décrit comme étant le quartier des artistes, le quartier marseillais du street art, mais aussi un endroit animé pour se restaurer. Le site marseilletourisme.fr dépeint le Cours Julien comme étant un quartier idéal pour flâner, découvrir les produits du terroir et les pièces de créateurs : « Ce quartier permet d'allier shopping et détente. Une petite pause gourmande lors de votre virée entre filles. Du soleil, du calme, un petit café, de quoi reprendre des forces avant de repartir arpenter les ruelles. »¹

Les sites internet d'avantages tournés vers des internautes plus jeunes, mettent en revanche, bien plus volontiers en avant l'aspect artistique, festif et alternatif du quartier. C'est par exemple le cas du site madeinmarseille.net qui intitule son article « Visitez le quartier des artistes du Cours Julien et de la Plaine ». La description du quartier met en avant l'identité artistique des lieux. On peut y lire : « Situé en plein cœur du centre-ville, le Cours Julien est l'un des quartiers les plus vivants de Marseille, de jour comme de nuit. C'est aussi le plus grand quartier consacré au street art en France, puisque ses murs sont tapissés de graffs et de fresques décoratifs réalisés par des artistes locaux. » Chaque site s'adapte donc à ses lecteurs, ce qui paraît logique dans une optique commerciale.

1 marseilletourisme.fr.

Sur le célèbre site américain TripAdvisor, les photos de multiples fresques prises par les touristes lors de leur visite sont en nombre.

L'art urbain semble être la pièce maîtresse du quartier, son atout majeur dans la compétition touristique à l'échelle communale et supra-communale. Il fait l'originalité du quartier et le rend célèbre sur la toile ; le graffiti autrefois considéré comme sale et illégal est aujourd'hui institutionnalisé. Le graffiti a fait l'objet d'un « passage à l'art » : appelé à présent street-art, il fait désormais vendre. Des activités liées à sa découverte se développent, certaines entreprises faisant de l'art urbain leur spécialité : jeux de piste dans le quartier où les indices se trouvent sur les fresques, parcours de découverte, audioguides dont l'itinéraire permet de déambuler dans le quartier et expliquent certaines œuvres murales, etc.

Le commerce du street-art fonctionne si bien que pour attirer toujours plus de touristes, les commerçants font appel aux graffeurs pour renouveler les façades. Au-delà, des figures nationales du milieu, comme Monsieur Chat, se déplacent pour repeindre des bâtiments entiers et sont rémunérées. Autrefois totalement illégal et étant l'œuvre, au Cours Julien, des seuls Marseillais, le « graff » est devenu une marchandise comme une autre, soumise à la compétition.



Fig. 33 Extraits de sites Internet dédiés au tourisme : mise en avant de l'aspect «branché» du Cours Julien, photomontage, 2017, J. Capdevielle

Toutes les formes de graffiti ne sont cependant pas appréciées de la même façon, comme en atteste le Collectif anonyme : « Monsieur Chat, c'est un Parisien, l'un des premiers à vendre des toiles, même s'il a un gros passé de "vandale". Cette déco là, on lui a payé et il a utilisé une nacelle. Ça explique pourquoi le dessin monte très haut et pourquoi c'est très propre. On voit aussi que sur la façade, il y a quelques petits tags, il n'est pas hyper respecté. Ces petits tags, on appelle ça des "toys". On ne peut pas critiquer un mec qui gagne son pain. Simplement, ce qui est dommage, c'est que les gens ne font pas la différence entre le légal et le vandale. Ceux qui font du légal ont le temps de s'appliquer, de mettre plein de couleurs et de faire des choses sympas. Pas les vandales. Du coup, ça crée des discours du style "c'est beau" devant du légal, et "c'est pas beau" face au vandale. Pourtant, ce n'est pas du tout la même chose. Tout ça constitue un tout. Mais ça, il faudrait que chacun ouvre un peu son esprit pour le comprendre. » Ce traitement différencié entre le légal, qui fait « propre », et l'illégal, qui fait « sale », démontre l'institutionnalisation de la pratique et la marginalisation des artistes qui n'ont pas d'autorisation.



Fig. 34 Fresque de Monsieur Chat, rue Pastoret, 2018, J. Capdevielle

L'institutionnalisation du street-art change les messages véhiculés par les peintures, en atteste Juyse, un graffeur : « { ... } c'est un quartier touristique. Pour moi, c'est un lieu vivant où j'ai envie de communiquer un message positif, interpeller les gens sur l'histoire de l'art avec un personnage particulier. Ici, je préfère faire ça plutôt que de leur imposer une autre forme de message plus revendicatif que je peux peindre ailleurs, sur les autoroutes par exemple.

Le cours Ju, c'est une place "bisounours", plein de couleurs chaudes, de vieux chromés, c'est multiculturel, c'est le centre de la ville, une place chouchoute, où on va boire des bières avec les potes. Les commerçants y sont toujours motivés pour faire des nouvelles peintures.»

Le street-art participe donc au succès du quartier. Le Cours Julien enregistre, sur TripAdvisor, 187 avis, très disparates, mais semble globalement plaire puisqu'il est noté 4,5 sur 5. En effet, selon les mots d'un internaute, « soit on aime le quartier, soit on le déteste » : 32 internautes l'ont jugé « excellent » et 19 l'ont jugé « horrible ». Il serait intéressant de vérifier l'hypothèse d'une fracture générationnelle dans la manière dont les utilisateurs de ce site web ont jugé le quartier. La temporalité des visites des internautes aurait également mérité une analyse dans la mesure où les espaces publics et les pratiques qu'ils accueillent varient du tout au tout suivant les différents jours.

Au-delà du street-art, l'offre commerciale du quartier est un élément souvent mis en avant par les politiques locales et les sites dédiés au tourisme. Le renouvellement de l'offre commerciale semble en effet s'adapter aux tendances et à la demande des usagers de ces lieux.

III. 3.2 L'attractivité des lieux modifie peu à peu le paysage urbain

Le Cours Julien ou « quartier des créateurs » possède en son sein de nombreux espaces réservés à la culture et aux loisirs : une salle de concert (Espace Julien), des discothèques (le Djam, le BabyClub, etc.), ou encore un centre social qui propose des activités diverses et variées. Le quartier est un pôle d'activité dynamique dont l'action culturelle diversifiée s'inscrit dans le développement local et génère des synergies entre culture, économie et tourisme. Ces différents types d'activités commerciales et culturelles renforcent l'attractivité et attirent de plus en plus de commerces spécialisés : les boutiques de créateurs et les commerces de produits biologiques/équitable/locaux.

La majeure partie est localisée dans les différentes rues perpendiculaires au Cours Julien (cf. carte des commerces). Les boutiques de créateurs

(friperies, articles spécialisés type vêtements grunges, antiquaires, etc.) et les épiceries fines se sont multipliées ces dernières années.

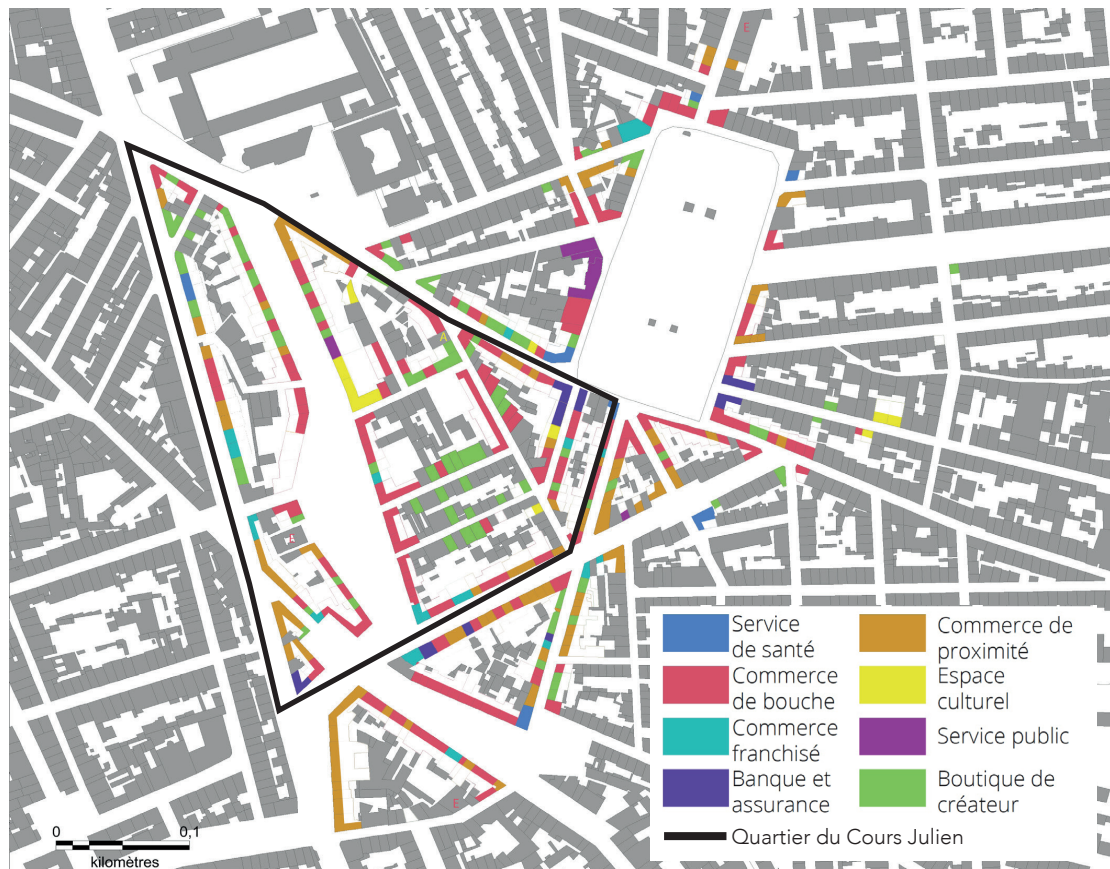


Fig. 35 Relevé des commerces dans le quartier du Plateau, 2017, Diagnostic territorial de Master 1

Ces commerces font désormais partie intégrante de l'image de marque du quartier comme en attestent les médias : « "Le quartier bobo", ou comment chiner en détente! Un véritable esprit de quartier, une atmosphère que l'on apprécie, surtout lorsque l'on tombe sur les fameux marchés du quartier; Marché de la Plaine, marché paysan, marché des créateurs, marché bio, etc. ». lebonbon.fr « Quartier vivant, ambiance conviviale et shopping 100 % marseillais. Le Cours Julien regorge de créateurs locaux, d'artistes, de brocanteurs ou encore de bouquinistes. N'hésitez pas à vous lancer dans les petites ruelles du quartier, loin des grandes enseignes et de la foule des grandes rues commerçantes, votre verre de jus de fruits frais à la main, dégoté quelques minutes auparavant au marché bio. »¹

Avec leurs façades réhabilitées et le prix onéreux de leurs articles, ces

¹ marseilletourisme.fr.

boutiques semblent cibler des clients issus d'une catégorie sociale supérieure et expriment la mutation sociale en développement sur cet espace.



Fig. 36 De nouveaux commerces à l'esprit « alternatif » : utilisation de matériaux recyclés pour les façades. Contraste avec les boutiques accolées, 2018, J. Capdevielle

Ce changement majeur dans l'offre commerciale du quartier semble en effet être le premier indice d'une possible amorce de gentrification.

III.3.3 Amorce d'une « gentrification par la jeunesse » : quelle place pour les margianux ?

À Marseille, comme dans la plupart des métropoles européennes, les membres des classes supérieures et moyennes ont quitté dans les années 1970 le centre-ville pour les périphéries pavillonnaires et encore campagnardes. Dans cette ville, contrairement à plusieurs métropoles européennes, ils n'y reviennent pas.

Et s'ils n'y reviennent pas ni ne manifestent aucun désir de le faire, c'est d'abord parce qu'ils réinvestissent d'autres zones néo-urbaines ou d'autres centres anciens, plus attractifs, comme celui d'Aix-en-Provence notamment. Comme l'expliquent Peraldi, Duport et Samson, le centre-ville marseillais n'a jamais été un lieu de résidence des bourgeoisies, qui lui ont préféré, depuis le XVIII^e siècle au moins, les quartiers sud. Selon les auteurs « les riches y sont groupés dans des niches, parfois au cœur de la ville comme dans le quartier qui borde la colline de Notre-Dame-de-la-Garde, héritiers des bourgeoisies commerçantes et industrielles d'un bord de la colline, cadres supérieurs et intellectuels de l'autre côté, face à la mer. » (Duport et al., 2015, §10).

Plusieurs facteurs expliquent la désaffection des classes supérieures pour le centre-ville marseillais. Si le terme de gentrification ne semble pas adapté au cas marseillais, cela s'explique par le fait qu'il n'y ait pas de quartier où les classes supérieures auraient de manière flagrante chassé les plus pauvres. La première raison de la gentrification ratée du centre-ville marseillais serait l'absence de toute tradition et de toute attractivité du centre chez les « nantis », marseillais ou métropolitains. La seconde raison serait politique : selon ces mêmes auteurs, les habitants du centre-ville sont aussi les électeurs des figures politiques locales. De ce fait, ces derniers doivent à la fois maintenir sur place leur électorat, socialement et démographiquement fragile, et renouveler la population de leur territoire pour des raisons économiques.

Néanmoins, les observations conduites pendant ce travail de recherche permettent de nuancer l'idée selon laquelle Marseille serait totalement exempte de gentrification. Le quartier du Cous Julien semble en effet, montrer des signes d'amorce d'un tel processus.

Le quartier devenu « à la mode », semble devenir prisé chez les catégories socioprofessionnelles supérieures. En effet, on assiste à une augmentation globale de la part des cadres ; entre 2006 et 2016, elle a augmenté de 22,21 %¹. L'importante représentation des classes supérieures peut notamment expliquer la pérennité des commerces.

Au-delà de l'arrivée progressive d'une nouvelle population, on remarque le lent, mais progressif grignottage par le privé de l'espace public. Les terrasses des bars et des restaurants ne cessent de s'agrandir et d'occuper l'espace. La multiplication de l'offre, notamment sur les abords de la place, réduit peu à peu les espaces autrefois libres. La surface encore « gratuite » permettant de profiter du Cours Julien sans toutefois consommer en terrasse, semble s'amenuiser. Paolo, pratiquant le quartier depuis plus de dix ans parle de « la boutique IKEA » tant le nombre de tables et de chaises augmente au fil des ans, à la façon des gammes que la marque suédoise de meubles propose.

¹ Données extraites du diagnostic territorial de 2017, Cours-Julien, Notre-Dame-du-Mont, La Plaine : espaces publics : témoins des mutations du territoire, Source INSEE 2016

Ainsi, il semblerait que l'on assiste, dans le quartier étudié, à une gentrification commerciale avérée. Pour autant, le processus semble inabouti dans le sens où les classes populaires continuent d'investir un quartier qui, historiquement, accueillait cette catégorie socio-professionnelle : la gentrification résidentielle n'est peut-être qu'à ses prémices.

Selon Jourdan (2008), les autres freins à la gentrification résidentielle sont les fonctions commerciales et les loisirs. Dans le quartier du Cours Julien, l'importance des activités de loisirs (bars branchés, boîtes de nuit, restaurants, boutiques de créateurs), peut expliquer que la gentrification commerciale se développe au détriment de la gentrification résidentielle (Van Criekingen, 2003). Les nuisances que dégagent de telles activités détériorent en effet, la qualité de vie recherchée par les « nantis ».

Les nouveaux venus seraient majoritairement des jeunes que l'on peut supposer issus des classes moyennes ou des classes moyennes supérieures du fait des contraintes d'accès au logement qui pèsent sur l'offre résidentielle du quartier (prix des loyers en augmentation, absence de logements étudiants, garanties exigées à l'entrée, proportion importante de locataires).

Si par l'observation les jeunes semblent surreprésentés dans l'espace public de ce quartier, les cartes réalisées en 2017 dans le cadre du Diagnostic territorial du secteur, montrent pourtant une tendance au vieillissement de la population.

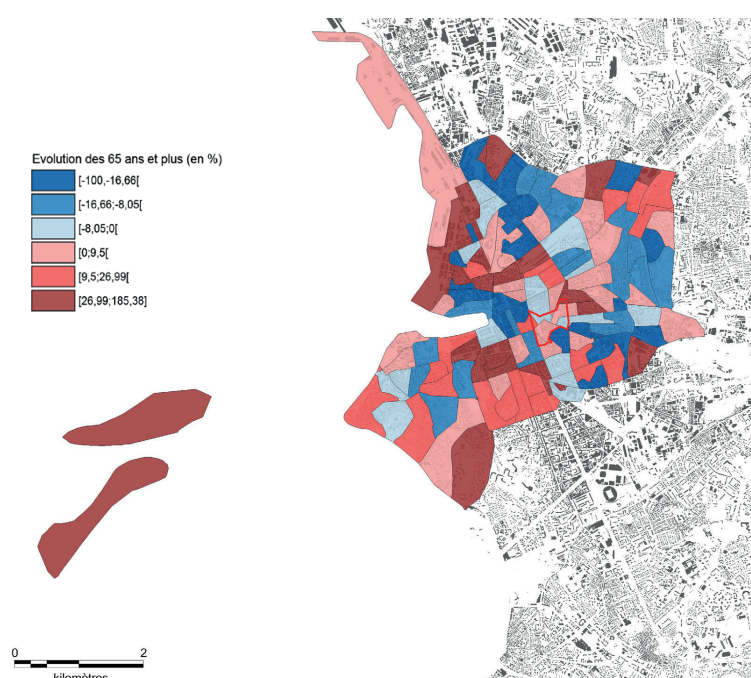


Fig. 37 Carte de l'évolution des 65 ans et plus entre 2003 et 2013

Ainsi, on peut émettre l'hypothèse selon laquelle ce vieillissement s'explique par le maintien des classes populaires historiques qui n'ont pas délaissé leur quartier.

On pourrait alors conceptualiser ce phénomène qui semble peu étudié dans la littérature de l'urbanisme : le quartier du Cours Julien apparaît comme le lieu d'une « gentrification par la jeunesse », une jeunesse plus socialement favorisée, mais attirée par une identité de quartier populaire et alternatif, ce qui implique un maintien des catégories socioprofessionnelles moins favorisées - les habitants historiques.

Cette gentrification par la jeunesse, qui occasionne un changement de l'offre commerciale et résidentielle, n'est-elle pas le premier pas vers une « gentrification totale » qui mettrait en péril la place des marginaux dans un quartier qui change ?

Certes les jeunes sont ceux qui ont le plus de contacts avec les marginaux, mais on commence à assister à une volonté de chasser les marginaux de l'espace public du fait de certains commerçants et riverains. Comme déjà évoqués dans le 2.1, les marginaux ne restent pas sur le Cours Julien. En effet, une fois l'euphorie de la fête terminée, les marginaux restants sur l'espace public sont sommés de partir par certains commerçants qui redoutent les plaintes des riverains. Comme l'explique Serge, serveur au Pulse, situé à côté des escaliers, les riverains se plaignent du bruit et lancent des pétitions, appellent la police, parfois même, descendent pour en découdre avec les responsables de bars. De ce fait, ils prennent la responsabilité de « chasser » tous les usagers dès la fermeture des enseignes. Les irréductibles subissent des pressions de la part des riverains comme l'avoue Françoise, « On en peut plus vous voyez. C'est sans arrêt. Jusqu'à minuit les terrasses sont bondées donc je vous laisse imaginer le bruit dans les appartements et quand les bars ferment et bien ce sont les clochards qui reprennent le flambeau. Ils hurlent, ils se battent, ils urinent sur les portes d'entrée. Ça vous ferait plaisir à vous qu'on urine chez vous ? Et dans le parking souterrain, vous y êtes allée j'espère ? Vous avez senti hein ? Et bien voilà, c'est tous les jours comme ça. Alors oui, on se mobilise avec les voisins pour que tout ça s'arrête ». En effet, la consommation d'alcool étant pour les riverains à la base de tous les débordements, ils ont obtenu un

arrêté municipal en 2015 pour interdire la vente d'alcool dans les épiceries après 20h. L'arrêté ne concerne certes pas que les marginaux, mais ce sont les premiers visés par les riverains : « On pensait que l'arrêté allait mettre un frein à tous les junkies qui buvaient jusqu'au matin, mais en fait, ils arrivent déjà avec leurs bouteilles », (Stéphane, 2018).



Fig.38 Des marginaux contrôlés par la police en pleine après-midi, 2018, J. Capdevielle

En plus de l'arrêté, ce sont des pressions quotidiennes que subissent les marginaux qui souhaitent dormir sur place. Comme en témoigne Marco, un habitué des lieux depuis dix ans « l'hiver on a des chaises pour pas avoir froid par terre, bah ils viennent nous les enlever et ils appellent d'autres mecs pour les aider. Aussi, quand on dort dans le parking, le matin, les propriétaires des voitures bah ils nous disent de dégager ».

Se pose alors la question de l'avant, c'était comment ? Paolo et Marco, sur le Cours Julien depuis dix ans répondent en cœur : « Ça change ». Et de renchérir, « les gens nous traitaient mieux, ils nous incluaient vraiment dans leur vie. On était invité à des apéros, à manger. C'était pas pareil. Là y'a des gens tu sais, ceux qui mangent bio tout ça, eux ils font semblant par devant, mais après on se doute bien qu'ils nous aiment pas ».

Le développement du tourisme dans le secteur ne risque pas d'améliorer le sort de Paolo et Marco. Comme énoncé dans le III.3.1, les professionnels du tourisme mettent en avant la richesse culturelle du Cours Julien et l'identité jeune et branchée qui s'en dégage. La misère sociale ne faisant pas vendre, les marginaux sont une tâche dans un lieu touristique. La normalisation de l'espace public serait la réponse idéale pour mettre à l'écart cette population pourtant ancrée à ce territoire.

CONCLUSION GÉNÉRALE

Cette étude a ainsi montré que la normalisation des espaces tendait à modifier de façon radicale la place accordée aux marginaux dans l'espace public qui pourtant est le lieu par excellence de confrontation à l'autre. Dans ces espaces publics, le quartier du Cours Julien semble à première vue faire exception : sa forte identité de « village alternatif » crée chez les habitants un sentiment d'appartenance duquel les marginaux ne sont pas exclus. Ces derniers se reconnaissent comme membres du quartier et trouvent la plupart du temps leur place dans les interactions sociales entre riverains.

Cependant, la récente « bobohification » du quartier ainsi que ce que j'ai appelé « gentrification par la jeunesse », tends à bouleverser les pratiques et le paysage urbain du lieu. L'arrivée de classes plus socialement favorisées change le rapport à la marginalité ; la nouvelle offre touristique s'accommode mal de la présence d'habitants n'entrant pas dans les normes d'une société très codifiée.

Ainsi, il semble pertinent de se demander dans quelle mesure cette mutation sociale et les modifications commerciales et résidentielles qui l'accompagnent ne seraient-elles pas à l'origine d'un passage du statut de « marginaux » à celui d'« indésirables ».

L'intérêt de l'étude ici présentée est qu'elle invite l'urbaniste à une réflexion sur l'intégration ou non de la marge dans ses préoccupations professionnelles quotidiennes.

Le rapport de la société à la marginalité semble pouvoir être envisagé comme un révélateur de son état : il laisse en effet apercevoir les transformations de cette dernière voire révèle son éclatement. En effet, ce mode particulier de rapport au social pourrait être perçu comme l'envers ou même l'échec de l'intégration, de l'insertion sociale. Elle touche des individus, mais aussi des groupes entiers. Alors que la société est elle-même à l'origine du rejet dans la marge dans certains de ses membres, paradoxalement, elle fait preuve d'une certaine intolérance vis-à-vis de ceux qui refusent de se conformer aux normes en vigueur dans l'espace social. C'est en ce sens que l'on peut rendre compte d'un rapport pathologique d'une société malade à sa marge.

Pourtant, la marge, espace différent, mais contigu, est créative. L'appel du dehors décentre les certitudes dominantes, mais la marge ne reste pas une extranéité. En tant que périphérie, on se l'approprie, on l'intériorise. Parfois, on adopte même sa perspective pour en diriger contre soi les vertus dissolvantes. En acceptant de sortir hors du lieu commun, on favorise la prise de recul

sur soi-même : on creuse un écart de soi à soi, on se décale en marge de soi. Cette attitude est éminemment féconde dans une société qui a tendance à négliger l'autocritique.

En excluant toute forme de misérabilisme dans l'appréhension de la marginalité humaine, on pourrait aller jusqu'à émettre l'hypothèse selon laquelle la cohabitation avec des individus catégorisés « marginaux », serait nécessaire à une prise de recul sur nos propres attitudes sociales dans l'espace public.

BIBLIOGRAPHIE

OUVRAGES

BECKER Howard, 1985 [1963], *Outsiders. Études de sociologie de la déviance*, Paris, Éditions A.-M. Métailié, 247 p.

CASTEL, R. (1994). La dynamique des processus de marginalisation : de la vulnérabilité à la désaffiliation, *Cahiers de recherche sociologique*, 22, 11-27 p.

CASTEL, R. (2000). The roads to desaffiliation: Insecure work and vulnerable relationships. *International Journal of Urban and Regional Research*, 24 (3), 519-535 p.

CASTEL, R. (2009). *La montée des incertitudes*. Paris, Seuil.

CHOAY, F. ET MERLIN, P. (1988). *Dictionnaire de l'urbanisme et de l'aménagement*, 723 p

COSNIER, J. (2001) *L'éthologie des espaces publics*, GROSJEAN Michèle, THIBAUD Jean Paul, *L'Espace urbain en méthodes*, Marseille, Parenthèses (coll.Eupalinos), pp. 13-28

DESMOND, M. (2012). Disposable ties and the urban poor. *American Journal of Sociology*, 117 (5), pp. 1295-1335

Durkheim E. (1894). *Les Règles de la méthode sociologique*. Paris : Payot, coll. « Petite Bibliothèque Payot » (2009)

EHRENBERG, A. (1998). *La fatigue d'être soi. Dépression et société*. Paris : Odile Jacob.

FURTOS, J. ET COLIN, V. (2002). *Accompagner jusqu'au bout*. ORS-

PERE-ONSMP, novembre 2002, 85 p.

GLASER, B.G. ET A. STRAUSS. (2010). La découverte de la théorie ancrée. Paris : Armand Colin. (Œuvre originale publiée en 1968).

GUÉRIN-PACE, F. ET FILIPPOVA, E. (Dir.), Ces lieux qui nous habitent. Identité des territoires, territoires des identités, Paris, La Tour d'Aigues, Ined-éditions de l'Aube, 2008, 276 p.

GEERTZ, C. (1973). The Interpretation of Cultures, New York: Basic Books.

GOFFMAN, E. (1968). Asiles. Études sur la condition sociale des malades mentaux et autres reclus. Paris : Les Éditions de Minuit.

GOFFMAN, E. (1975). Stigmate. Paris : Les Éditions de Minuit.

GOFFMAN, E. (1991). Les cadres de l'expérience. Paris : Les Éditions de Minuit.

HABERMAS J., (1988). L'Espace public. Paris, Payot. « Critique de la politique ».

HARVEY, D. (1989). From managerialism to entrepreneurialism: the transformation in urban governance in late capitalism. *Geografiska Annaler. Series B, Human Geography*, 71 (1), pp 3-17

LAHIRE B. (2012). Monde pluriel, penser l'unité des sciences sociales, Seuil.

OTERO, M. (2003). Les règles de l'individualité contemporaine. Santé mentale et société. Québec : Presses de l'Université Laval.

OTERO, M. (2012) Repenser les problèmes sociaux, *Sociologies*. Récupéré de :
<http://sociologies.revues.org/4145>.

OTERO, M. ET ROY, S. (2013). Qu'est-ce qu'un problème social aujourd'hui ?

Montréal : Presses de l'Université du Québec.

ARTICLES SCIENTIFIQUES

AVANZA Martina, LAFERTÉ Gilles, «Dépasser la "construction des identités" ? Identification, image sociale, appartenance», *Genèses*, 2005/4 (no 61), p. 134-152. DOI : 10.3917/gen.061.0134. URL : <https://www.cairn.info/revue-geneses-2005-4-page-134.htm>)

BENDRAOUA Fouzia, SOUIAH Sid Ahmed, « Quand les pouvoirs publics produisent de nouvelles marginalités urbaines : les recasés de Nedjma à Oran (Algérie) », *Autrepart*, 2008/1 (n° 45), p. 173-190. DOI : 10.3917/autr.045.0173. URL : <https://www.cairn.info/revue-autrepart-2008-1-page-173.htm>

BERNARDOT Marc, 2005, « Déplacer et loger les indésirables, sociologie du logement contraint », *Recueil Alexandries*, consulté le 30 juin 2016. <<http://www.reseau-terra.eu/article337.html>>

BLANC Jean-Noël, Voir l'espace dans l'espace public/ Distinguishing the 'space' within public spaces. In: *Géocarrefour*, vol. 76, n° 1, 2001. L'espace public. pp. 59-67 ; doi : <https://doi.org/10.3406/geoca.2001.2507> https://www.persee.fr/doc/geoca_1627-4873_2001_num_76_1_2507

BLANCHARD Christophe, "Des routards prisonniers dans la ville", *Sociétés et jeunesses en difficulté* [En ligne], n° 7 | Printemps 2009, mis en ligne le 08 octobre 2009, consulté le 10 juillet 2018. URL : <http://journals.openedition.org/sejed/6292>

BLANCHARD Emmanuel, 2013, "Les 'indésirables'. Passé et présent d'une catégorie d'action publique", *GISTI, Figures de l'étranger. Quelles représentations pour quelles politiques?*, GISTI, p. 16-26. < hal-00826717 >

BONNET François, Contrôler des populations par l'espace ? Prévention situationnelle et vidéosurveillance dans les gares et les centres commerciaux. *Politix*, De Boeck Supérieur, 2012, pp.25-46. <halshs- 00879315>

BOUCHE Stéphanie, 2000, "Concevoir l'assise implantée sur les quais du métro", *Les annales de la recherche urbaine*, n° 88, p. 77-81. DOI : 10.3406/aru.2000.2357

CEFAI Daniel, "Les politiques de l'enquête (II) : Vers une anthropologie critique", *La Vie des idées*, 18 mai 2009. ISSN : 2105-3030. URL : <http://www.laviedesidees.fr/Vers-une-anthropologie-critique.html>

CLERVAL Anne, FLEURY Antoine, REBOTIER Julien, WEBER Serge, 2012, "Espace et rapports de domination. Espace et rapports sociaux de domination, chantiers de recherche", Marne-la-Vallée, France. Presses universitaires de Rennes, 2015, 978-2-7535-3693-7. <<http://www.pur-editions.fr/detail.php?idOuv=3765>>. <halshs-01198369>

DE GASPERIN Axelle, FRIES-PAIOLA Cécile, "Introduction : Les pratiques habitantes au cœur de la recherche contemporaine sur les 'lieux de la ville'", *Revue Géographique de l'Est* [En ligne], vol. 54/n° 3-4 | 2014, mis en ligne le 28 février 2015, consulté le 26 juin 2018. URL : <http://journals.openedition.org/rge/5356>

DEJARDIN Marcus, Sylvain Luc. *Entrepreneur et entrepreneurialisme*. 2016. <halshs-01390565>

DESSOUROUX Christian, "La diversité des processus de privatisation de l'espace public dans les villes européennes", *Belgeo* [En ligne], 1 | 2003, mis en ligne le 01 avril 2003, consulté le 21 mai 2018. URL : <http://belgeo.revues.org/15293>; DOI : 10.4000/belgeo.15293

DOMINGO Bruno, "'SDF' et construction d'un ordre public local : fluidités de l'identité assignée et normalisation des lieux", *Déviance et Société*, 2007/3 (Vol. 31), p. 283-303. DOI : 10.3917/ds.313.0283. URL : <https://www.cairn.info/revue-deviance-et-societe-2007-3-page-283.htm>

FLEURY Antoine, FROMENT-MEURICE Muriel, 2014, "Embellir et dissuader :

les politiques d'espaces publics à Paris", in Antonio Da Cunha, Sandra Guinand, Qualité urbaine, justice spatiale et projet. Ménager la ville, Presses polytechniques et universitaires romandes, coll. "Espace en société", p. 67-79. <halshs-01018868>

ESTEBANEZ Jean, RAAD Lina, "Les indésirables", Géographie et cultures [En ligne], 98 | 2016, mis en ligne le 27 février 2018, consulté le 07 mars 2018. URL : <http://journals.openedition.org/gc/4432>

GASNIER Arnaud, "De nouveaux espaces publics urbains? Entre privatisation des lieux publics et publicisation des lieux privés", revue Urbanisme, Publications d'architecture et d'urbanisme, 2006, pp.70-73. <halshs-00078584>

GRAFMEYER Yves, "1. Le quartier des sociologues", dans Le quartier. Paris, La Découverte, "Recherches", 2007, p. 21-31. URL : <https://www.cairn.info/le-quartier--9782707150714-page-21.htm>

GUÉRIN-PACE France, « 12. Le quartier entre appartenance et attachement : une échelle identitaire? », dans Le quartier. Paris, La Découverte, "Recherches", 2007, p. 151-162. URL : <https://www.cairn.info/le-quartier--9782707150714-page-151.htm>

HOUSSAY-HOLZSCHUCH Myriam, "Nicolas Hossard, Magdalena Jarvin, C'est ma ville. De l'appropriation et du détournement de l'espace public", Lectures [En ligne], Les comptes rendus, 2006, mis en ligne le 24 janvier 2006, consulté le 26 juin 2018. URL : <http://journals.openedition.org/lectures/257>

JOURDAN Silvère, "Un cas aporétique de gentrification : la ville de Marseille", Méditerranée [En ligne], 111 | 2008, mis en ligne le 01 juin 2010, consulté le 01 septembre 2018. URL : <http://journals.openedition.org/mediterranee/2788>; DOI : 10.4000/mediterranee.2788

LEMIEUX Cyril, "2 – Problématiser", dans L'enquête sociologique. Paris cedex 14, Presses Universitaires de France, "Quadrige", 2012, p. 27-51. DOI : 10.3917/puf.paug.2012.01.0027. URL : <https://www.cairn.info/l-enquete-so>

ciologique--9782130608738-page-27.htm

MORIN Richard, PARAZELLI Michèk, BENALI Kenza, 2008, "Conflits d'appropriation d'espaces urbains centraux : Prendre en compte les modes de relation des groupes d'acteurs", *Nouvelles pratiques sociales*, 20 (2), 142-157. doi:10.7202/018453ar

PERALDI Michel, DUPORT Claire, SAMSON Michel, « VII. Une gentrification paradoxale », dans *Sociologie de Marseille*. Paris, La Découverte, "Repères", 2015, p. 91-98. URL : <https://www-cairn-info.lama.univ-amu.fr/sociologie-de-marseille--9782707174321-page-91.htm>

POL Enric, VALERA Sergi, Symbolisme de l'espace public et identité sociale. In: *Villes en parallèle*, n° 28-29, décembre 1999. Ville et environnement. Approche psychosociologique. pp. 12-33 ; doi : <https://doi.org/10.3406/vilpa.1999.1269> https://www.persee.fr/doc/vilpa_0242-2794_1999_num_28_1_1269

RIPOLL Fabrice, VESCHAMBRE Vincent, "Introduction", *Noroi* [En ligne], 195 | 2005/2, mis en ligne le 05 août 2008, consulté le 31 août 2018. URL : <http://journals.openedition.org/noroi/477>

RIVIERE Jean, THOMAS Olivier, 2005, "Nuisibles? Sur la légitimité d'un dispositif spatial", *EspacesTemps.net*. <<http://www.espacestemp.net/en/articles/nuisibles-en/>>

TAVANI Jean Louis, LO MONACO Grégory, PIERMATTÉO Anthony *et al.*, "Consommation d'alcool et menace perçue : comparaison inter-substances et rôle des conséquences de la consommation", *Les Cahiers Internationaux de Psychologie Sociale*, 2015/3 (Numéro 107), p. 463-487. DOI : 10.3917/cips.107.0463. URL : <https://www-cairn-info.lama.univ-amu.fr/revue-les-cahiers-internationaux-de-psychologie-sociale-2015-3-page-463.htm>

TERROLLE Daniel, "La ville dissuasive : l'envers de la solidarité avec les sdf", *Espaces et sociétés*, 2004/1 (n° 116-117), p. 143-157. DOI : 10.3917/esp.116.0143. URL : <https://www.cairn.info/revue-espaces-et-societes-2004-1-page-143.htm>

SPINELLI Luciano, « Techniques visuelles dans une enquête qualitative de terrain », *Sociétés*, 2007/2 (n° 96), p. 77-89. DOI : 10.3917/soc.096.0077. URL : <https://www.cairn.info/revue-societes-2007-2-page-77.htm>

VAGNERON Frédéric, "Le tag : un art de la ville (observation)", *Terrains & travaux*, 2003/2 (n° 5), p. 87-111. URL : <https://www.cairn.info/revue-terrains-et-travaux-2003-2-page-87.htm>

ZEPF Marcus, *L'espace public en expérimentation : penser et réinterpréter l'urbain en permanence*. Tracés : Revue de Sciences Humaines, ENS Éditions, 2009, n° 13-14, pp. 13-15. <halshs-00425455>

THÈSES

FROMENT-MEURICE M., 2016, *Produire et réguler les espaces publics contemporains : les politiques de gestion de l'indésirabilité à Paris*, thèse de géographie sous la dir. de J. Monnet et J.-F. Staszak, Université de Marne-la-Vallée/ Université de Genève, 388 p.

MARGIER A., 2013, *La cohabitation dans les espaces publics : conflits d'appropriation entre riverains et populations marginalisées à Montréal et Paris (mémoire)*, Doctorat en études urbaines et touristiques, Université du Québec à Montréal, sous dir. R. Morin, 467 p.

DOCUMENT

CAPDEVIELLE J., CASACCHIA M., CORNU B., REMENE T., 2017, *Diagnostic territorial du Cours-Julien, Notre-Dame-du-Mont, La Plaine ; espaces publics : témoins des mutations du territoire*, 68 p.

SITOGRAPHIE

•[http://www.20minutes.fr/marseille/1969627-20161127-marseille-plaine-de-](http://www.20minutes.fr/marseille/1969627-20161127-marseille-plaine-de)

meurerachourmo-futures-ramblas

- madeinmarseille.net
- marsactu : Violette Artaud, 31 Mars 2018, *Pour les graffitis, mieux que Miami, le cours Julien*, (en ligne) disponible sur <https://marsactu.fr/mieux-que-miami-le-cours-julien/>

"MARGINAUX" ET PROCESSUS DE NORMALISATION DES ESPACES PUBLICS : LE CAS DU COURS JULIEN À MARSEILLE

RÉSUMÉ

Toute définition d'une norme implique la construction d'une représentation d'une marge, par définition «hors-norme». La conception d'espaces publics destinés à un certain public participe d'une fermeture à d'autres publics, et plus particulièrement de leur marginalisation. Alors, quelle place reste-t-il, dans un espace public si codifié pour les personnes «marginalisées» ?

Ce mémoire tente de montrer le lien entre la normalisation des espaces publics et la modification de la place accordée aux marginaux dans ceux-ci.

Pourtant, à Marseille, un espace public semble faire exception. Le Cour Julien paraît encore accueillant envers les populations marginalisées.

Par Jordane Capdevielle

sous la direction de Séverine Bonnin-Oliveira